



SEANCE DU 11 JUIN 2020

Date d'envoi de la convocation : 5 juin 2020

Nombre de membres : 191
Nombre de présents : 146
Nombre de votants : 157
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PARENT

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence à **17 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BESUELLE Régine, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BRIENS Eric (en cours de séance), BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DRUEZ Yveline, DUBOIS Ghislain, DUCOURET Chantal(en cours de séance), FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (en cours de séance), FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, BELLAMY Daniel suppléant de GAUCHET Marc, Mesnil Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, HAMON Myriam (en cours de séance), HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, POIGNANT Christine suppléante de HOULLEGATTE Valérie, HURLLOT Juliette, LEMARIE Florence suppléante JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LE BLOND Auguste, LANGLOIS Hubert, LE BEL Didier, LE DANOIS Francis, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, PAIN Marie-France suppléante de LECOQ Jacques, LECOURT Marc (en cours de séance), LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGER Bruno, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre (en cours de séance), LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise (en cours de séance), LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard (en cours de séance), LEVASSEUR Jocelyne, LINCHENEAU Jean-Marie,

MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MEDERNACH Françoise, MELLET Daniel, LUCE Pierre suppléant de MIGNOT Henri, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PESNELLE Philippe, PILLET Patrice, , POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, ROUSSEAU François, ROUSSEL Pascal, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, THOMINET Odile, TRAVERT Hélène, VARENNE Valérie, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Etaient présents non votants : VALENTIN Jean-Louis, LEPETIT Jacques, PRIME Christian, LEFEVRE Noël, LEBARON Bernard, HAMELIN Jacques.

Ont donné procurations

BOURDON Cyril à BARBE Stéphane, CAUVIN Bernard à FAGNEN Sébastien, DUCHEMIN Maurice à CROIZER Alain, GANCEL Daniel à LEMONNIER Thierry, GODIN Guylaine à FAGNEN Sébastien, LE MONNYER Florence à Jean-Marc JOLY, LEBONNOIS Marie-Françoise à Jean-Marc JOLY, MARTIN-MORVAN Véronique à LEFER Denis, ROUXEL André à LEPOITTEVIN Gilbert

Excusés :

ASSELIN Etienne, BASTIAN Frédéric, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BROQUET Patrick, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Hervé, GESNOUIN Marie-Claude, GOSSELIN Bernard, GOUREMAN Paul, GUERARD Jacqueline, HAMON-BARBE Françoise, HUET Catherine, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAUNOY Claudie, LE PETIT Philippe, LEBRETON Robert, LOUISET Michel, MAGHE Jean-Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, PEYPE Gaëlle, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, RODRIGUEZ Fabrice, SARCHET Jean-Baptiste, TISON Franck, VIGNET Hubert.

Délibération n° DEL2020_045
OBJET : Approbation du budget primitif 2020

Exposé

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement budget principal et budgets annexes : 284 899 886 €

Dépenses et recettes d'investissement budget principal et budgets annexes : 150 359 793 €

La répartition par budget est la suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
01 - BUDGET PRINCIPAL	171 603 910,00	61 402 069,00	233 005 979,00
02 - GOLFS	23 248,00	18 718,00	42 016,00
04 - ACTIVITE COMMERCIALE TOURISME	222 384,00	305 324,00	527 708,00
05 - ASSAINISSEMENT TTC	1 116 083,00	706 743,00	1 822 826,00
06 - CINEMA	194 043,00	930 394,00	1 124 437,00
07 - PORT DIELETTE	1 473 080,00	2 812 219,00	4 285 299,00
08 - DEVT ECO LOCATIONS M4	465 925,00	1 569 354,00	2 035 279,00
09 - EAU	35 763 184,00	22 499 546,00	58 262 730,00
10 - ASSAINISSEMENT OPTION TVA	26 988 757,00	26 262 424,00	53 251 181,00
11 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE	8 918 205,00	6 958 282,00	15 876 487,00
12 - DEVELOPT ECO LOCATIONS M14	1 666 194,00	1 762 048,00	3 428 242,00
13 - ABATTOIR	183 280,00	290 131,00	473 411,00
14 - TRANSPORTS	16 642 610,00	16 596 266,00	33 238 876,00
16 - DECHETS MENAGERS M4	2 327 039,00	1 266 053,00	3 593 092,00
17 - SERVICES COMMUNS	17 311 944,00	6 980 172,00	24 292 116,00
TOTAL	284 899 886,00	150 359 793,00	435 259 679

La présentation par budget et par section est exposée dans le rapport de présentation du budget primitif 2020, joint en annexe de la présente délibération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2020-017 du 26 février 2020 présentant le débat d'orientation budgétaire

Le conseil communautaire a délibéré pour :

Pour : 146

Benoit Arrivé, Patrice Pillet, Yveline Druetz, Jacques Coquelin, Geneviève Gosselin-Fleury, Philippe Lamort, Elisabeth Burnouf, Edouard Mabire, Jean-Marie Lincheneau, David Margueritte, Gilbert Lepoittevin, Alain Croizer,

Johan Deniaux, Patrick Lerendu, Yves Asseline, Daniel Denis, Daniel Mellet, Christèle Castelein, Michel Lafosse, Arnaud Catherine, Maurice Duchemin, Agnès Tavard, Claudine Sourisse, Philippe Baudin, Cyril Bourdon, Jean-Pierre Poignant, Pascal Lebruman, Jean-Marie Renard, Jean-René Lechatreux, Jean-Paul Lemoigne, Dominique Godan, Yves François, Hubert Lefevre, Jean-Marie Mouchel, Jean-Marie Dorey, Héléne Travert, Gérard Blestel, Gilbert Giot, Jean-Michel Bouillon, Sylvain Vivier, Caroline Mabire, Guy Amiot, Jacky Marie, Jean-Marc Baudry, Joel Jouaux, Stéphane Barbé, Yves Henry, Hubert Collas, Laurent Hayé, Jean-François Lamotte, Auguste Le Blond, Myriam Hamon, Jacques Capelle, Jacques Viger, Nicolas Poisson, André Groult, Hubert Lemonnier, Philippe Anne, Jean-Marc Joly, Gilles Schmitt, Sylvie Amiot, Jean-Louis Cauvin, René Hardy, André Amiot, Joël Guilbert, Hervé Fontaine, Jean-Claude Legoupil, Colette Lequertier, Jean Lefauconnier, Thérèse Mesnil, Francis Le Danois, Nicole Belliot-Delacour, Christine Leonard, Michel Lemaréchal, Chantal Ducouret, Christine Poignant, Richard Leterrier, Gérard Parent, Christiane Tincelin, Daniel Bellamy, Joanna Antoine, Marie-France Pain, Nathalie Baldacci, Gilbert Vilette, Patrice Leroux, Hubert Langlois, Pierre Luce, Florence Lemarié, François Lefauconnier, Dominique Lemenuel, Christian Faudemer, Régine Besuelle, Christian Catherine, Bernard Cauvin, Sébastien Fagnen, Annick Godefroy, Guylaine Godin, Martine Grunewald, Dominique Hebert, Jean-Michel Houllegatte, Jean Lagarde, Sylvie Lainé, Florence Le Monnyer, Marie-Françoise Lebonnois, Odile Lefaix-Veron, Bertrand Lefranc, Ralph Lejamtel, Frédéric Lequilbec, Daniel Lereculey, Pascal Roussel, André Rouxel, Nelly Sebire, Marianne Theveny, Valérie Varenne, Nicolas Vivier, Bruno Leger, Didier Le Bel, Eric Briens, Véronique Martin-Morvan, Denis Lefer, Anne Madeleine, Sonia Lepoittevin, Jacky Mouchel, Odile Sanson, David Legouet, François Rousseau, Francis Botta, Tony Jouanneault, Sédrick Gourdin, Olivier De Boursetty, Benoît Fidelin, Catherine Bihel, Jacques Leseigneur, Odile Thominet, Loïc Provaux, Ghislain Dubois, Juliette Hurlot, Jean-Robert Lamarre, Luc Solier, Françoise Medernach, Bruno Lepley, Philippe Pesnelle, Isabelle Lechevalier, Gilbert Lepetit, Gilbert Doucet, Françoise Lerossignol

Abstentions : 11

Henri Destres, Evelyne Mouchel, Emile Feuilly, Jacques Marguerie, Serge Martin, Daniel Gancel, Patrick Fauchon, Thierry Lemonnier, Marc Lecourt, Sébastien Rebours, Jocelyne Levavasseur

- **Approuver** le budget primitif principal,
- **Approuver** le budget primitif Golf,
- **Approuver** le budget primitif Activités commerciales tourisme,
- **Approuver** le budget primitif Assainissement (toutes taxes comprises),
- **Approuver** le budget primitif locations Cinéma,
- **Approuver** le budget primitif Port Diélette,
- **Approuver** le budget primitif Développement économique locations M4,
- **Approuver** le budget primitif Eau,
- **Approuver** le budget primitif Assainissement (option TVA),
- **Approuver** le budget primitif Développement économique Vente,
- **Approuver** le budget primitif Développement économique locations,
- **Approuver** le budget primitif Abattoir,
- **Approuver** le budget primitif transports,
- **Approuver** le budget primitif Déchets Ménagers M4,
- **Approuver** le budget primitif Services Communs,
- **Autoriser** le versement des subventions inscrites à l'annexe B1,7 du budget primitif,

- **Autoriser** les opérations de régularisations au budget annexe développement économique ventes pour lequel des affectations de résultats ont été porté aux comptes 1068 et 1323, au lieu d'être affectées en compte de stocks, d'où une reprise aux compte 1068 et 1323, afin d'annuler ces opérations,
- **Autoriser** la création d'une opération pour compte de tiers N°41(4581/4582) sur le budget annexe assainissement collectif,
- **Autoriser** la reprise des excédents de la commune de Barneville provenant du SDEAU au budget annexe Eau,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,



Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 24/06/2020
et publication ou notification
du : 18/06/2020

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le



ID : 050-200067205-20200611-DEL2020_045-BF

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
COTENTIN



Conseil communautaire
du 11/06/2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LE BUDGET GENERAL : 435 259 679 EUROS.....	6
Présentation générale des équilibres	6
LE BUDGET PRINCIPAL : 233 005 979€.....	12
I. La section de fonctionnement.....	13
A. Les recettes de fonctionnement : 148,8 M€ en mouvements réels.....	13
1) Les ressources endogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin	14
a) La fiscalité communautaire.....	14
b) Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : poursuite du mécanisme de garantie.....	15
c) Les produits de services, du domaine et vente diverses	16
d) Les subventions	16
2) Les ressources exogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin.....	16
a) La dotation globale de fonctionnement (DGF) : une recette en légère diminution	16
b) Les allocations compensatrices de fiscalité	17
c) Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	17
B. Les dépenses de fonctionnement : 143 832 144 € en mouvements réels	17
1) Les charges à caractère général : l'intégration de nouveau équipements et compétences	18
2) Les charges de personnel.....	19
3) Les atténuations de produit : une évolution attendue des AC et de la DSC	19
4) Les autres charges de gestion courantes.....	20
5) Les charges financières et charges exceptionnelles.....	20
6) Les dépenses imprévues.....	20
C. Présentation par territoire et direction: des crédits adaptés aux besoins des pôles de proximité et des directions.....	21
1) Evolution des dépenses de fonctionnement par pôle et par direction :	21
D. La chaîne prévisionnelle de l'épargne	25
II. La section d'investissement	26
A. Les dépenses d'investissement	26
1) Le programme de fonds de concours : 2.5 M€	27
2) Les projets stratégiques communautaires.....	28
a) Développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi :	28
b) Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant une offre de services.....	29
c) Préserver et aménager notre cadre de vie	30
3) Participation au fonds de solidarité régional	30
4) Les Autorisations de programmes / Crédits de Paiements (AP/CP) et opérations d'équipements :	31
B. Le financement de l'investissement.....	31
III. La dette du budget général : 56.8 millions d'euros	32
LES BUDGETS ANNEXES	35
A. Les budgets annexes du cycle de l'eau	36
1) Le Budget annexe de l'EAU	36
a) La section d'exploitation	37
b) La section d'investissement.....	40
2) Le Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	42

a) La section d'exploitation	46
b) La section d'investissement	46
c) Le financement de l'investissement	47
d) La dette du budget de l'assainissement.....	48
3) Le budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)	49
a) La section d'exploitation	50
b) La section d'investissement	52
B. Les budgets annexes M4	53
1) Le budget annexe GOLF	53
a) La section de fonctionnement	54
b) La section d'investissement	54
c) La dette	54
2) Budget annexe ACTIVITE COMMERCIALE TOURISME	55
a) La section d'exploitation	56
b) La section d'investissement	57
c) La dette	57
3) Budget annexe CINEMA	58
a) La section d'exploitation	59
b) La section d'investissement	59
c) La dette	60
4) Budget annexe PORT DIELETTE	61
a) La section d'exploitation	62
b) La section d'investissement	62
5) Budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M4	63
a) La section d'exploitation	64
b) La section d'investissement	65
c) La dette	65
6) Budget annexe TRANSPORTS	66
a) La section d'exploitation	67
b) La section d'investissement	69
c) La dette	70
7) Budget annexe DECHETS MENAGERS M4	71
a) La section d'exploitation	72
b) La section d'investissement	74
C. Les budgets annexes M14	75
1) Budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE M14	75
a) La section d'exploitation	76
b) La section d'investissement	77
c) La dette	77
2) Budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M14	78
a) La section d'exploitation	79
b) La section d'investissement	80
c) La dette	81
3) Budget annexe ABATTOIR	82
a) La section d'exploitation	83
b) La section d'investissement	83
4) Budget Services communs	84
D. L'équilibre des budgets annexes	85

INTRODUCTION

La crise sanitaire mondiale que traverse notre pays a nécessité la mise en œuvre de mesures législatives exceptionnelles et transitoires afin d'assurer la continuité des institutions locales et de leurs services publics. La loi d'urgence sanitaire du 23 mars dernier a autorisé le gouvernement à légiférer par ordonnances afin de prendre toutes les mesures nécessaires à la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et d'adapter le fonctionnement des collectivités locales et leurs EPCI à la crise actuelle.

L'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financières et fiscales des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, permet à ces derniers d'assurer les flux financiers essentiels au maintien des services publics. Elle prévoit des mesures de continuité budgétaires, financières et fiscales.

Parmi ces mesures, l'ordonnance organise le report de la date du vote du budget primitif avant le 31 juillet 2020 (au lieu du 30 avril). Elle ajoute que les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus ce qui autorise l'assemblée à poursuivre son processus d'adoption budgétaire sans avoir à délibérer à nouveau sur le DOB.

Avec une adoption prévue initialement fin avril, après l'installation du nouveau conseil communautaire, le budget primitif 2020 devait répondre à un besoin de continuité des programmes engagés et des services publics communautaires, laissant le soin à la nouvelle assemblée de définir à l'occasion des prochaines décisions modificatives les grandes lignes de son programme.

Le report de la date d'adoption du budget primitif au 31 juillet nous autorise à vous soumettre le vote le budget primitif 2020. Sans remettre en question les arbitrages issus des conférences budgétaires conformes au débat d'orientation budgétaire 2020, ce budget a dû néanmoins s'adapter à cette situation de crise en prévoyant dans un premier temps des crédits urgents pour soutenir les acteurs économiques du Cotentin et autoriser l'acquisition d'équipements de protections individuelles tels que les masques et les produits sanitaires pour les agents communautaires et la population. Au total, ce budget propose une dépense supplémentaire d'un million d'euros à ce qui était prévu initialement, soit 500 000 euros en dépenses imprévues de fonctionnement et 500 000 euros en section d'investissement pour répondre à ces besoins nouveaux.

Par ailleurs, l'adoption du compte de gestion et du compte administratif 2019 venant d'avoir lieu, ce budget primitif intègre directement l'ensemble des résultats et des reports de l'année 2019. Il offre ainsi une vision consolidée de la situation financière de notre établissement communautaire.

La communauté d'agglomération du Cotentin compte désormais trois années d'existence. Cette période nous a permis de poser les fondations financière et budgétaire de notre établissement public. La neutralisation financière des transferts de compétences, la création d'une fiscalité communautaire, l'expression de nouvelles solidarités avec la DSC et les fonds de concours, sont autant d'engagements mis en œuvre, conformément à la Charte fondatrice et à son Pacte financier et fiscal.

La communauté a aussi unifié les taux « ménages » intercommunaux sur le Cotentin et créé une fiscalité économique qui demeure parmi les plus basses de métropole. Elle a également garanti financièrement la neutralité des conséquences de sa création sur les dotations d'Etat. Elle a enfin assuré la continuité des services publics ainsi que la poursuite du portage des projets des ex-communautés de communes.

La restitution des compétences et de certains équipements vers les communes à partir du 1^{er} janvier 2019 traduit une subsidiarité assumée, valorisant une intercommunalité respectueuse de la notion de proximité des services publics offerts aux habitants. Notre intercommunalité reste ainsi impliquée dans le fonctionnement quotidien de ces équipements devenus municipaux, par la mise à disposition de ses moyens aux communes qui l'ont souhaité, par le portage de leurs services communs. Ces décisions mises en œuvre dès le 1^{er} janvier 2019 se sont traduites par la création d'un budget annexe qui retrace les décisions des communes pour la gestion de leurs équipements et du service. La CLECT en a assuré la neutralité financière en fixant des montants d'attributions de compensation définitives qui assurent désormais le financement de ces services publics municipaux.

Si l'Etat a décidé de suspendre le pacte de Cahors pour l'exercice 2020, ce budget primitif prend en compte cette contrainte. La limitation inédite de la dépense, sanctionnée par une amende financière en cas de dépassement du plafond autorisé, a ainsi été respectée, tout en tenant compte de la nécessaire fondation communautaire que nous devons poursuivre.

Ce budget primitif 2020 prend également en compte le contexte qui s'impose aux finances locales depuis la promulgation de la loi de finances de 2020 qui organise la fin de la taxe d'habitation et réduit d'autant l'autonomie fiscale communautaire en remplaçant cet impôt par de la TVA dès 2021. Ce budget vise également à financer via la dotation de solidarité communautaire (DSC) et les attributions de compensation, les variations de DGF liées à la création de la CAC pour toutes les communes membres. Il poursuit cet effort important en prévoyant les moyens nécessaires à la poursuite de cette neutralisation.

Le budget qui vous est présenté traduit les lignes force de notre débat d'orientation budgétaire, à savoir la modération fiscale, le renforcement des solidarités, l'harmonisation de nos politiques et de nos pratiques, la reprise des engagements antérieurs dès lors qu'ils étaient financés et l'ambition dans la déclinaison de la stratégie communautaire. Enfin, comme nous venons de l'exposé, ce budget met en place les premières mesures d'urgence liées à la crise sanitaire en prévoyant un million d'euros de dépenses exceptionnelles.

LE BUDGET GENERAL : 435 259 679 euros

Présentation générale des équilibres

Tous mouvements confondus, le budget général s'équilibre à 435 259 679€ dont 284 899 886 € pour la section de fonctionnement et à 150 359 793 € en section d'investissement.

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements Réel	Mouvements Ordre	Total	Mouvements Réel	Mouvements Ordre	Total
BUDGET GENERAL	354 029 090.37	81 230 589.63	435 259 679	354 029 090.37	81 230 589.63	435 259 679
FONCTIONNEMENT	215 204 927.37	69 694 958.63	284 899 886	273 761 433.00	11 138 453.00	284 899 886
INVESTISSEMENT	138 824 163	11 535 630.00	150 359 793	80 267 657.37	70 092 135.63	150 359 793
01 BUDGET PRINCIPAL	203 364 213.00	29 641 766.00	233 005 979	203 364 213.00	29 641 766.00	233 005 979
FONCTIONNEMENT	143 832 144.00	27 771 766.00	171 603 910	169 833 910.00	1 770 000.00	171 603 910
INVESTISSEMENT	59 532 069.00	1 870 000.00	61 402 069	33 530 303.00	27 871 766.00	61 402 069
02 GOLFS	32 821.80	9 194.20	42 016	32 821.80	9 194.20	42 016
FONCTIONNEMENT	14 053.80	9 194.20	23 248	23 248.00	0.00	23 248
INVESTISSEMENT	18 768.00	0.00	18 768	9 573.80	9 194.20	18 768
04 ACTIVITES COMMERCE TOURISME	493 256.00	34 452.00	527 708	493 256.00	34 452.00	527 708
FONCTIONNEMENT	192 766.00	29 618.00	222 384	217 550.00	4 834.00	222 384
INVESTISSEMENT	300 490.00	4 834.00	305 324	275 706.00	29 618.00	305 324

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le



ID : 050-200067205-20200611-DEL2020_045-BF

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements Réel	Mouvements Ordre	Total	Mouvements Réel	Mouvements Ordre	Total
05 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	1 801 164.00	21 662.00	1 822 826	1 801 164.00	21 662.00	1 822 826
FONCTIONNEMENT	1 094 421.00	21 662.00	1 116 083	1 116 083.00	0.00	1 116 083
INVESTISSEMENT	706 743.00	0.00	706 743	685 081.00	21 662.00	706 743
06 CINEMA	943 349.68	181 087.32	1 124 437	943 349.68	181 087.32	1 124 437
FONCTIONNEMENT	41 625.68	152 417.32	194 043	165 373.00	28 670.00	194 043
INVESTISSEMENT	901 724.00	28 670.00	930 394	777 976.68	152 417.32	930 394
07 PORT DIELETTE	3 193 834.00	1 091 465.00	4 285 299	3 193 834.00	1 091 465.00	4 285 299
FONCTIONNEMENT	1 131 615.00	341 465.00	1 473 080	836 080.00	637 000.00	1 473 080
INVESTISSEMENT	2 062 219.00	750 000.00	2 812 219	2 357 754.00	454 465.00	2 812 219
08 DEVT ECO LOCATIONS M4	1 663 021.89	372 257.11	2 035 279	1 663 021.89	372 257.11	2 035 279
FONCTIONNEMENT	137 482.89	328 442.11	465 925	422 110.00	43 815.00	465 925
INVESTISSEMENT	1 525 539.00	43 815.00	1 569 354	1 240 911.89	328 442.11	1 569 354
09 EAU	41 374 570	16 888 160	48 357 605	41 374 570	16 888 160	58 262 730
FONCTIONNEMENT	19 700 678.00	16 062 506.00	35 763 184	34 987 530.00	775 654.00	35 763 184
INVESTISSEMENT	21 673 892.00	825 654.00	22 499 546	6 387.040	16 112 506	22 499 546
10 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	39 332 467	13 918 714	53 251 181	39 332 467.00	13 918 714	53 251 181
FONCTIONNEMENT	14 752 045.00	12 236 712.00	26 988 757	25 372 830.00	1 615 927.00	26 988 757
INVESTISSEMENT	24 580 422.00	1 682 002.00	26 262 424	13 959 637.00	12 302 787.00	26 262 424

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le

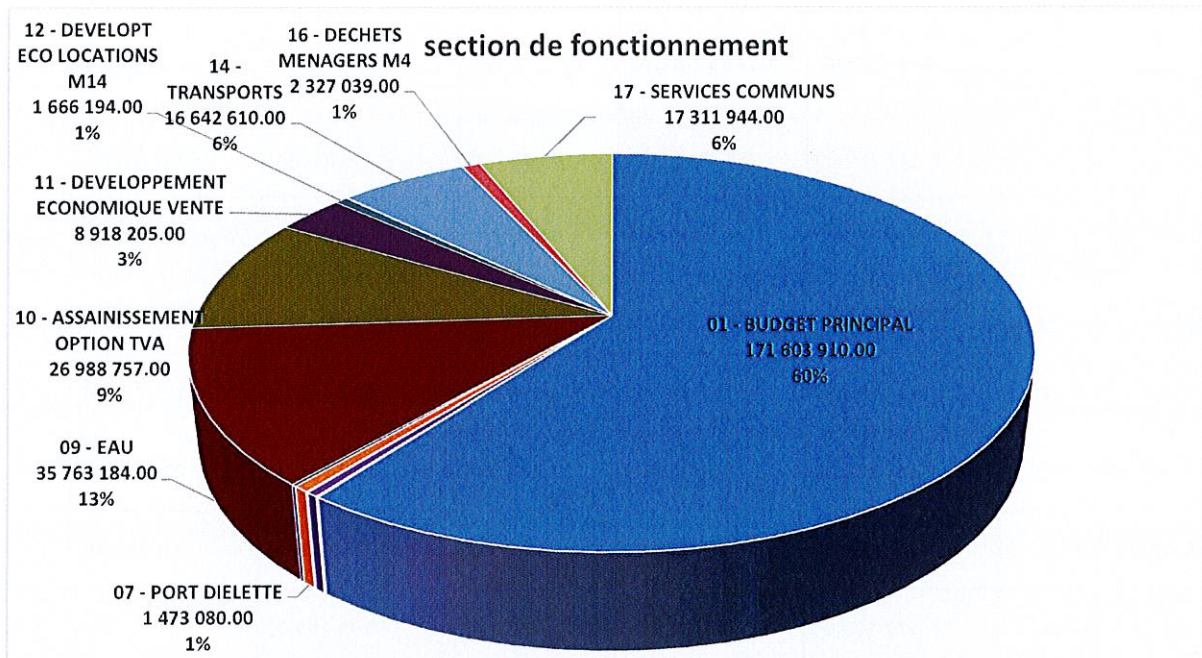


ID : 050-200067205-20200611-DEL2020_045-BF

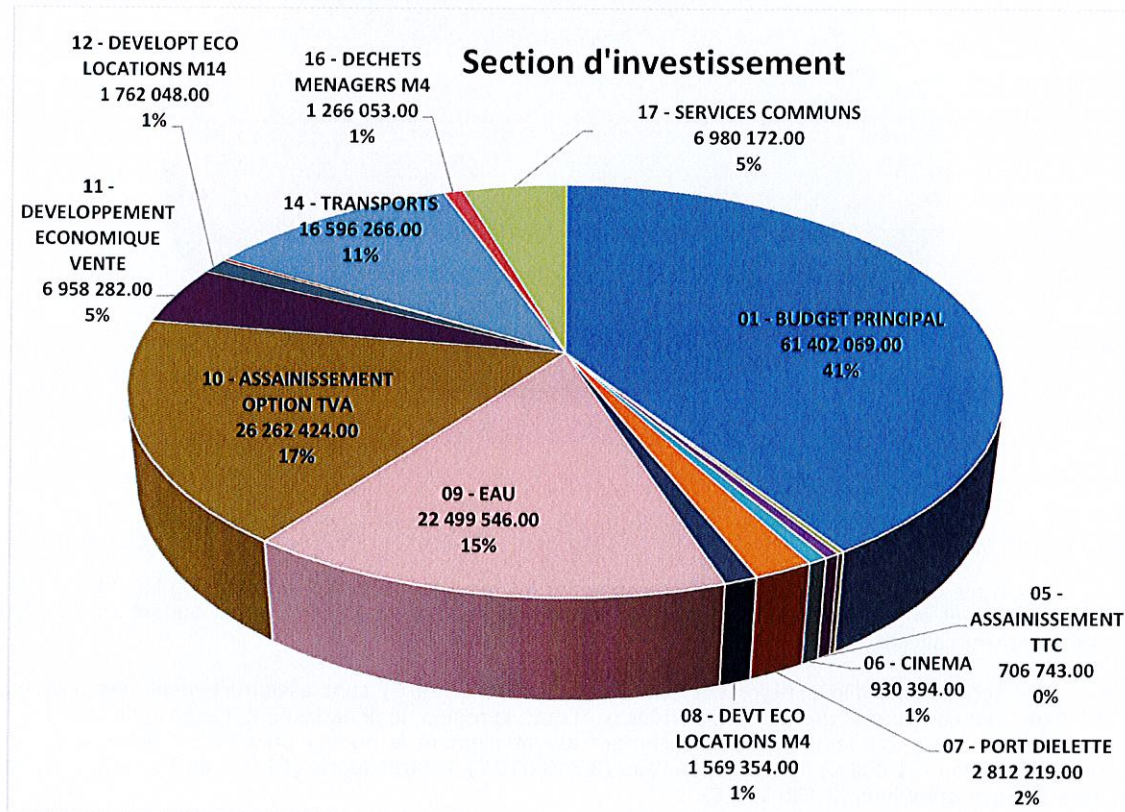
BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements Réel	Mouvements Ordre	Total	Mouvements Réel	Mouvements Ordre	Total
11 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE	3 409 605.00	12 466 882.00	15 876 487	3 409 605.00	12 466 882.00	15 876 487
FONCTIONNEMENT	2 382 720.00	6 535 485.00	8 918 205	2 964 910.00	5 953 295.00	8 918 205
INVESTISSEMENT	1 026 885.00	5 931 397.00	6 958 282	444 695.00	6 513 587.00	6 958 282
12 DEVT ECO LOCATIONS M14	2 043 677.00	1 384 565.00	3 428 242	2 043 677.00	1 384 565.00	3 428 242
FONCTIONNEMENT	447 807.00	1 218 387.00	1 666 194	1 510 016.00	156 178.00	1 666 194
INVESTISSEMENT	1 595 870.00	166 178.00	1 762 048	533 661.00	1 228 387.00	1 762 048
13 ABATTOIR	462 631.00	10 780.00	473 411	462 631.00	10 780.00	473 411
FONCTIONNEMENT	172 500.00	10 780.00	183 280	183 280.00	0.00	183 280
INVESTISSEMENT	290 131.00	0.00	290 131	279 351.00	10 780.00	290 131
14 TRANSPORTS	31 843 380.00	1 395 496.00	33 238 876	31 843 380.00	1 395 496.00	33 238 876
FONCTIONNEMENT	15 353 163.00	1 289 447.00	16 642 610	16 586 561.00	56 049.00	16 642 610
INVESTISSEMENT	16 490 217.00	106 049.00	16 596 266	15 256 819.00	1 339 447.00	16 596 266
16 DECHETS MENAGERS M4	3 061 017.00	532 075.00	3 593 092	3 061 017.00	532 075.00	3 593 092
FONCTIONNEMENT	1 917 580.00	409 459.00	2 327 039	2 234 423.00	92 616.00	2 327 039
INVESTISSEMENT	1 143 437.00	122 616.00	1 266 053	826 594.00	439 459.00	1 266 053
17 SERVICES COMMUNS	21 010 083.00	3 282 033.00	24 292 116	21 010 083.00	3 282 033.00	24 292 116
FONCTIONNEMENT	14 034 326.00	3 277 618.00	17 311 944	17 307 529.00	4 415.00	17 311 944
INVESTISSEMENT	6 975 757.00	4 415.00	6 980 172	3 702 554.00	3 277 618.00	6 980 172

La section de fonctionnement s'équilibre à **284 899 886 €** tous mouvements confondus.

Le budget principal représente 60% du budget général à 171 603 910 euros, suivi des budgets de l'eau (13% ; 35 763 184 €), de l'assainissement option TVA (9% 26 988 757 €), le transport (6 % ; 16 642 610 €) et les services communs (6% ; 17 311 944 €).



La section d'investissement s'équilibre, tous mouvements confondus, à **150 359 793 €**.

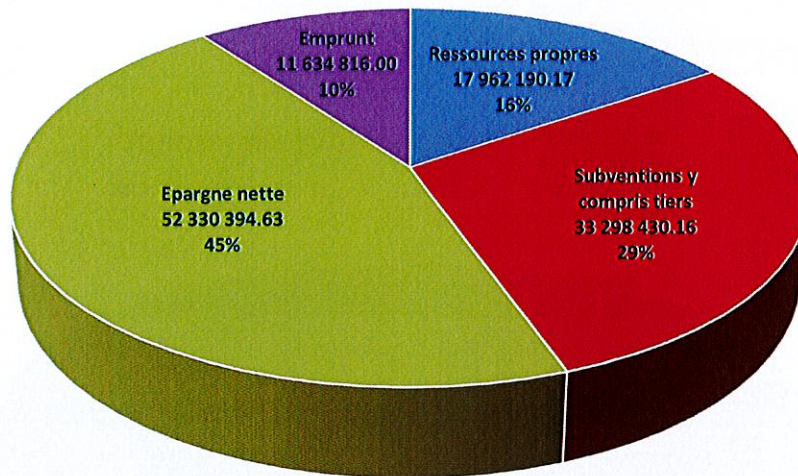


Le budget principal est le premier budget d'investissement avec 61 402 069 € (41%), suivi par le budget de l'assainissement option TVA à 26 262 424 € (17%), le budget transport à 16 596 266 € (11%) et le budget de l'eau à 22 499 546 € (15%).

Le financement consolidé de la section d'investissement du budget général (budget principal et budgets annexes) (132 598 052 €) se décline ainsi :

	Dépenses	Ressources	% R/D	
Acquisitions, travaux	125 649 691.59		0.00%	} 13.54%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		605 872.54	0.46%	
Produits exceptionnels		0.00	0.00%	
Cessions d'immobilisations		545 000.00	0.41%	
FCTVA + TVA + TLE		16 799 464.04	12.67%	
Subventions y compris tiers		33 298 430.16	25.11%	
Epargne nette		52 330 394.63	39.47%	} 39.47%
Affectation		0.00	0.00%	
Remboursement avances		11 853.59	0.01%	} 8.78%
Emprunt		11 634 816.00	8.77%	
Résultat d'investissement reporté	6 948 360.41	17 372 221.04	13.10%	
	132 598 052.00	132 598 052.00	100.00%	

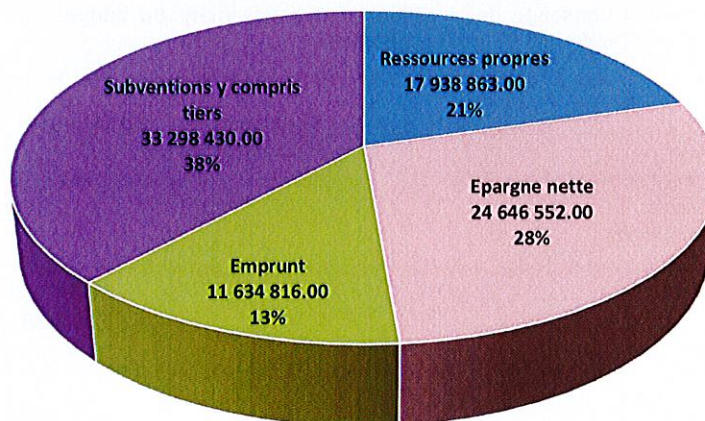
Financement de l'investissement



L'épargne nette du budget général (comprenant les résultats reportés) atteint 52.3 M€ dont, 24.5 M€ pour le budget principal, 13.6 M€ pour le budget annexe de l'Eau et 7.1 M€ pour le budget annexe de l'assainissement collectif

Les subventions d'investissement en recettes (28 837 689 €) sont essentiellement des reports 2019. Elles sont constituées des aides apportées par l'Etat, la région, le département, l'agence de l'eau sur les gros projets d'investissement. Elles concernent essentiellement le budget principal (7 184 822 €), le cinéma de Réville (471 000 €), le budget de l'eau (3 346 090 €), les transports (14 926 819 €) et le budget annexe services communs (2 136 131 €).

Financement consolidé de l'investissement



LE BUDGET PRINCIPAL : 233 005 979 €

La communauté d'agglomération reprend en 2020 la compétence eaux pluviales urbaines, compétence qu'elle possédait à la création de la CAC mais qu'elle avait dû restituer aux communes suite à la loi 2018-702 du 03 août 2018.

Au vu du contexte actuel lié au Covid 19, ce budget intègre également un million d'euros de dépenses exceptionnelles pour faire face à la crise, tant en matière d'acquisition de matériels de protection destinés aux agents et aux habitants que d'aides accordées aux acteurs économiques du Cotentin à travers notamment la participation au fonds de solidarité régional.

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à 233 005 979 € dont 171 603 910 € en section de fonctionnement et 61 402 069 € en section d'investissement.

De même, les échéances budgétaires ayant été modifiées, la Communauté d'Agglomération du Cotentin intègre les résultats 2019 du budget principal, au vu du compte de gestion de la trésorerie de Cherbourg ainsi que les reports d'investissements 2019.

Le résultat 2019 est excédentaire de 21 078 487.81 € en fonctionnement et déficitaire de 161 923.21 € en investissement.

L'équilibre s'établit ainsi qu'il suit.

FONCTIONNEMENT

	Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
DEPENSES		171 603 910.00	171 603 910.00
résultat reporté			0.00
Total des dépenses de fonctionnement			171 603 910.00
	Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
RECETTES		150 525 422.19	150 525 422.19
résultat reporté (excédent)			21 078 487.81
Total des recettes de fonctionnement			171 603 910.00

INVESTISSEMENT

	Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
DEPENSES	15 523 038.81	45 717 106.98	61 240 145.79
résultat reporté (déficit)			161 923.21
Total des dépenses d'investissement			61 402 069.00
	Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
RECETTES	6 926 496.27	45 717 106.98	52 643 603.25
affectation du résultat de fonctionnement			8 758 465.75
résultat reporté			0.00
Total des recettes d'investissement			61 402 069.00

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre tous mouvements confondus à 171 603 910 € dont 148 755 422.19 € en recettes réelles, 1 770 000 € en mouvements d'ordre et avec un résultat reporté de 21 078 487.81 €.

En dépenses cette section comporte 143 832 144 € en mouvements réels et 27 771 766 € en mouvements d'ordre.

A. Les recettes de fonctionnement : 148,8 M€ en mouvements réels

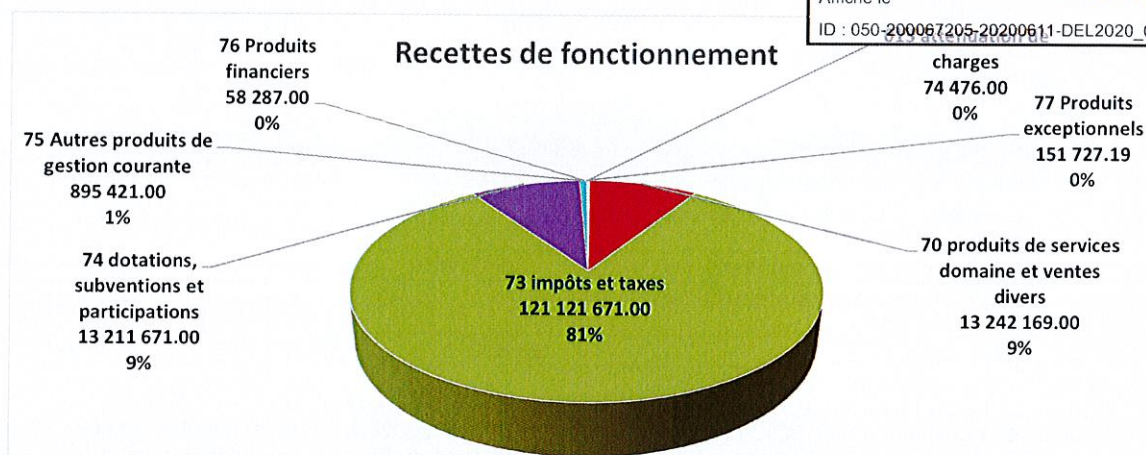
Les recettes atteignent 148 755 422.19 € en mouvements réels, 1 770 000 € en mouvements d'ordre et 21 078 487.81 € en résultat de fonctionnement reporté.

Elles se composent de la manière suivante :

Chap.	Libellé	BP 2020
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	74 476.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	13 242 169.00
73	IMPOTS ET TAXES	121 121 671.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 211 671.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	895 421.00
76	PRODUITS FINANCIERS	58 287.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	151 727.19
TOTAL DES RECETTES REELLES		148 755 422.19
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 770 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 770 000.00
TOTAL		150 525 422.19

R 002 RESULTAT REPORTE	21 078 487.81
-------------------------------	----------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	171 603 910.00
--	-----------------------



Les recettes relatives aux produits des impôts et aux taxes diverses représentent la grande majorité de la structure des recettes du fonctionnement.

1) Les ressources endogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin

Les ressources endogènes ou propres à l'établissement sont composées du chapitre 70 : produits des services, du domaine et vente diverses ainsi que du chapitre 73 : impôts et taxes. Une partie du chapitre 74 consacré aux subventions liées à l'activité peut y être inclus.

De budget à budget primitif, les impôts et taxes progressent de 0.29% et atteignent 121 121 671 € en 2020. Le chapitre 73 représente 81% des recettes réelles de fonctionnement.

	Article	BP		Var. %
		2019	2020	
73111	CFE, TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	79 767 801	81 061 557	1,62%
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	11 716 279	12 827 200	9,48%
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	2 641 124	2 478 159	-6,17%
73114	IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	5 229 118	5 235 256	0,12%
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	416 667	204 061	-51,03%
73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	2 803 942	538 752	-80,79%
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	17 241 267	17 532 686	1,69%
7362	TAXES DE SEJOUR	890 000	1 210 000	35,96%
7364	PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX DANS LES CASINOS	66 404	34 000	-48,80%
	Total	120 772 602	121 121 671	0,29%

a) La fiscalité communautaire

La fiscalité économique constitue la part prépondérante du produit fiscal de la communauté d'agglomération et concentre la dynamique fiscale. Les impôts économiques génèrent un produit de 65 974 729 €, avec principalement la Cotisation foncière des Entreprises (CFE) pour 69% du produit, ainsi que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom). La taxe de séjour est inscrite en augmentation sur 2020 au regard de la dynamique constatée sur 2019 avec plus de 1.3 M€ perçus. Cette prévision devra faire l'objet d'une révision en cours d'exercice afin d'anticiper la probable baisse de fréquentation touristique liée à la période de confinement.

Les recettes inscrites au budget ont été ajustées des montants notifiés par les services fiscaux. La CVAE enregistre une certaine dynamique sur 2020 avec une progression estimée de +7%. Cette dynamique est acquise sur l'exercice 2020, l'impact de la crise sanitaire sur cet impôt est attendu sur les exercices

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le

SLO

2021 et 2022. Elle sera à surveiller de près dans les mois à venir compte tenu de sa grande sensibilité à la variation du chiffre d'affaire des entreprises qui y sont assujetties.

ID : 050-200067205-20200611-DEL2020_045-BF

Libellé	Notifié 2019	Notifié/BP 2020	Var. %
Cotisation foncière des entreprises	44 295 446	45 434 114	2,57%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	11 949 768	12 827 200	7,34%
Taxe sur les surfaces commerciales	2 403 981	2 478 159	3,09%
Imposition forfaitaire sur entreprises de réseaux	5 213 171	5 235 256	0,42%
Total	63 862 366	65 974 729	3,31%

La loi de finances 2018 a programmé la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des contribuables en 2020. Les 20% de contribuables restants seront exonérés progressivement à hauteur de 30% en 2021, 65% en 2022, pour ne plus rien cotiser à compter de 2023. Les résidences secondaires et autres meublés non affectés à la résidence principale continueront à être soumis à la TH.

La loi de finances 2020 a précisé les conditions de compensation de la suppression de la TH. Alors que les communes préserveront leur pouvoir de taux avec le transfert du taux départemental de la taxe sur le foncier bâti, les EPCI à fiscalité propre percevront dès 2021 une fraction du produit de TVA et perdront leur levier fiscal. Cette perte de pouvoir sur le taux de TH est effective dès 2020.

Si la loi de finances 2020 prévoyait une actualisation des valeurs locatives foncières de 0,9% pour la taxe d'habitation et de 1,2% pour les taxes foncières, et en considérant une augmentation physique de 0,5% liée à la croissance des installations bâties sur le territoire, les montants notifiés par les services fiscaux affichent une variation plus importante sur la taxe d'habitation.

La recette prévisionnelle notifiée s'élève donc à 35 627 443 €, et est décomposée comme suit :

Libellé	Notifié 2019	Notifié/BP 2020	Var. %
Taxe d'habitation	24 172 875	24 686 250	2,12%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9 317 453	9 483 520	1,78%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 135 003	1 148 179	1,16%
Taxe additionnelle foncier non bâti	300 443	309 494	3,01%
Total	34 925 774	35 627 443	2,01%

Enfin, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est prévu en progression de 1,84%, soit un produit estimé de 17 532 686 € pour 2020.

Libellé	Notifié 2019	Notifié/BP 2020	Var. %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	17 215 206	17 532 686	1,84%

b) Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : poursuite du mécanisme de garantie

La communauté d'agglomération est devenue inéligible au FPIC en 2019 avec une sortie en deux temps du fait d'un mécanisme de garantie qui prévoit le maintien de 70% du montant global reversé à l'ensemble intercommunal (part CAC et part communes) en 2019 puis 50% du montant 2019 en 2020.

Par prudence, il a été prévu de maintenir le mécanisme de garantie pour 2020 avec un montant de FPIC versé estimé à 538 752 €.

Diminué du prélèvement, le FPIC net atteint -182 586 € contre 461 354 € en 2019.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le



ID : 050-200067205-20200611-DEL2020_045-BF

Libellé	Notifié 2019	BP 2020	Var. %
FPIC reversé	1 182 692	538 752	-643 940
FPIC prélevé	721 338	721 338	0
FPIC net	461 354	-182 586	-643 940

Par courrier du 27 février 2020, le directeur général des collectivités locales a signifié au préfet de la Manche une nouvelle correction du calcul du FPIC 2017 suite à une réclamation de la communauté d'agglomération. En donnant une nouvelle fois raison à la CAC, la DGCL demande à monsieur le Préfet que ce FPIC soit revalorisé de 142 585 euros pour notre ensemble intercommunal et que cette revalorisation fasse l'objet de nouveaux arrêtés pour la CAC et ses communes membres. En corrigeant le mode de calcul de l'indice synthétique communautaire, la DGCL n'a toutefois pas tiré toutes les conséquences de cette décision en ne l'appliquant pas aux exercices suivants, à savoir 2018, 2019 et 2020 et en omettant d'intégrer certains agrégats financiers issus notamment des ex communauté de commune de la Hague et communauté urbaine de Cherbourg. Dès lors, en relation avec notre cabinet d'étude et notre cabinet d'avocats, nous allons poursuivre ce dossier afin de faire valoir les droits à rectification des communes membres et de la communauté, et de retrouver la situation d'éligibilité au fonds ainsi que les ressources y afférant.

c) Les produits de services, du domaine et vente diverses

Les produits de services, du domaine et vente diverses représentent 9% des recettes de fonctionnement, soit 13 242 169 €.

Elles sont composées notamment :

- Des redevances à caractère sportif, industriel et culturel (713 800 €)
- Des ventes de produits et locations (614 250 €)
- des remboursements des budgets annexes (11 520 560 €)
La principale recette de ce chapitre concerne la masse salariale et les frais des budgets annexes, qui sont supportés en tout ou pour partie par le budget principal puis remboursés par les budgets annexes :
 - Le port Diélette : 272 655 €
 - Les déchets ménagers assujettis à la REOM : 636 690 €
 - Le budget annexe tourisme : 100 870 €
 - Le budget annexe services communs : 8 434 012 €
 - Le budget annexe eau : 938 984 €
 - Le budget annexe assainissement : 874 349 €
- De remboursements de frais par d'autres redevables (particuliers, syndicats, collectivités...) (228 810 €)
- De redevances diverses (occupations de terrain, composteurs...) 47 000 €

d) Les subventions

Les subventions liées aux actions envers la valorisation des déchets, les actions économiques et autres actions représentent 2 124 791 €.

2) Les ressources exogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin

Il s'agit essentiellement des recettes provenant des dotations et compensations de l'Etat.

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF) : une recette en légère diminution

La dotation d'intercommunalité a fait l'objet d'une réforme en 2019, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des catégories de répartition par type de groupements, et un accroissement de l'enveloppe à hauteur de 30 millions d'euros de manière pérenne. La dotation d'intercommunalité est estimée à 1 205 445 € contre 1 095 859 € en 2019.

La dotation de compensation subit quant à elle l'écroulement national instauré en loi de finances 2015 et devrait atteindre 6 293 567 € contre 6 421 377 € en 2019.

Au global, le montant de la DGF 2020 est attendu en légère diminution de 0.24%.

Libellé	Notifié 2019	BP 2020	Var. %
Dotation de compensation	6 421 377	6 293 567	-1,99%
Dotation d'intercommunalité	1 095 859	1 205 445	10,00%
DGF	7 517 236	7 499 012	-0,24%

b) Les allocations compensatrices de fiscalité

Elles concernent essentiellement la compensation de la taxe d'habitation, notifiée à 1 847 260 €, en augmentation de 4.73%. Cette allocation est sortie des variables d'ajustement du budget de l'Etat depuis 2018 et n'est donc plus soumise à diminution.

Devenue variable d'ajustement, la dotation de compensation de TP est quant à elle prévue en diminution de 11.9% pour atteindre 83 666 €.

c) Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Le FDPTP est sorti des variables d'ajustement en loi de finances 2020 avec une reconduction de l'enveloppe versée en 2019. Malgré une progression de l'attribution 2019 à hauteur de 499 280 €, il a été retenu au BP 2020 le montant inscrit au BP 2019 soit 357 351 €.

B. Les dépenses de fonctionnement : 143 832 144 € en mouvements réels

Les dépenses de fonctionnement atteignent 143 832 144 € en mouvements réels et 27 771 766 € en mouvements d'ordre.

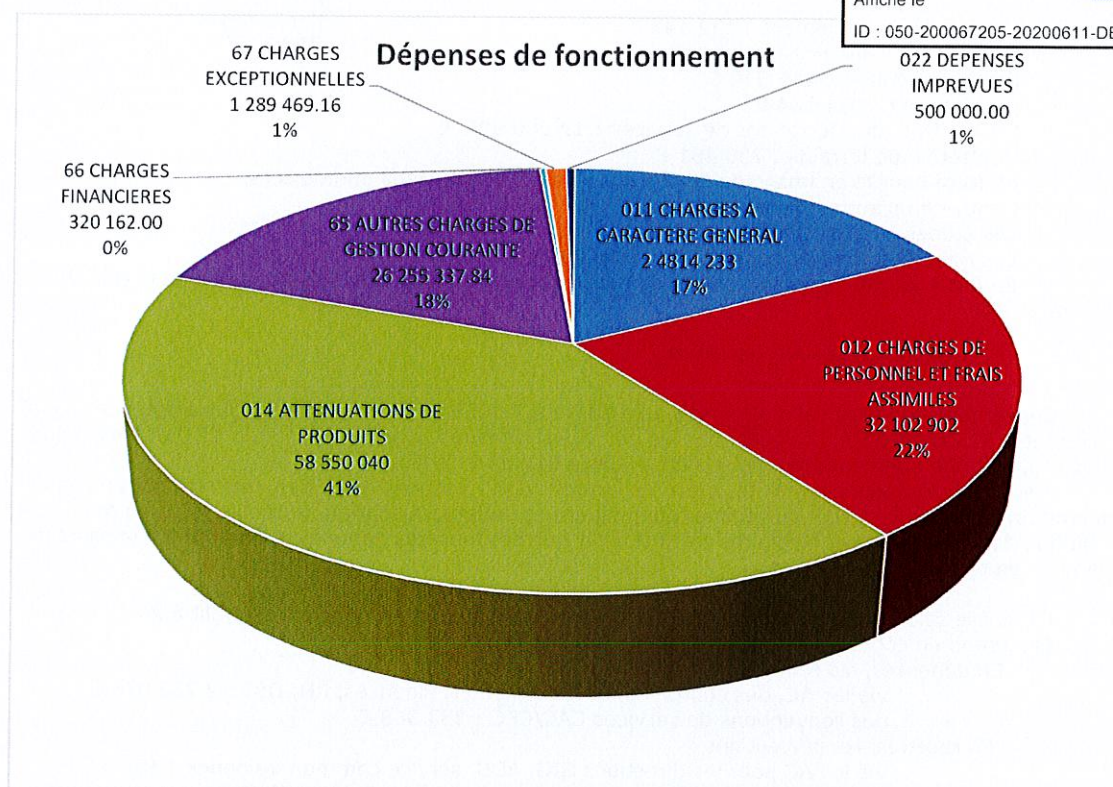
Au regard des contraintes liées à la contractualisation, il a été demandé aux pôles et directions d'ajuster leurs propositions budgétaires au plus proche des crédits employés en 2019. Cet effort a été réalisé par tous, cependant certaines directions étant en création et/ou en développement, il a été tenu compte de cette construction incontournable.

L'évolution des dépenses de budget 2019 à budget 2020 est de +0.44%

DEPENSES							
Budget Primitif	Budget Cumulé 2019	Réalisé 2019	Tx réalisation	Proposition 2020	Variation Prop. / Réalisé 2019	Variation / budget primitif 2019	Variation / budget cumulé 2019
143 202 687.00	142 093 762.00	134 164 412.70	94.42%	143 832 144.00	+ 7,21 %	+0,44 %	+1,22 %

Les dépenses de fonctionnement se composent comme suit :

Chap.	Libellé	BP 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 814 233.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	32 102 902.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	58 550 040.00
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 255 337.84
	Total des dépenses de gestion courante	141 722 512.84
66	CHARGES FINANCIERES	320 162.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 289 469.16
022	DEPENSES IMPREVUES	500 000.00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	143 832 144.00



La caractéristique principale de la section de fonctionnement concerne le chapitre 014 qui représente 41% des dépenses réelles avec 58.5 millions d’euros dont l’attribution de compensation versée aux communes pour 46.5 millions d’euros ainsi que la Dotation de Solidarité communautaire pour 5 millions d’euros.

Leur évolution par chapitre est la suivante :

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2019	Proposition 2020	Variation / budget primitif 2019
011	Charges à caractère général	24 332 259.00	24 814 233.00	+1,98 %
012	Charges de personnel	31 118 915.00	32 102 902.00	+3,16 %
014	Atténuation de produits	70 171 278.00	58 550 040.00	-16,56 %
022	Dépenses imprévues COVID-19	0.00	500 000.00	ns
65	Autres charges de gestion courante	15 965 441.00	26 255 337,84	+64,45 %
66	Charges financières	356 459.00	320 162.00	-10,18 %
67	Charges exceptionnelles	1 258 335.00	1 289 469,16	+2,47 %
Total		143 202 687.00	143 832 144.00	+0,44 %

1) Les charges à caractère général : l'intégration de nouveau équipements et compétences

Les charges à caractère général assurent les dépenses courantes et quotidiennes du service public. Ces dernières atteignent 24 814 233 € euros au BP 2020. Elles augmentent de 1.98% par rapport à 2019.

Les postes principaux sont :

- L'eau et l'assainissement : 132 145 €
- L'énergie et l'électricité : 667 900 €
- Les combustibles : 446 520 €
- Le carburant : 831 364 €
- Les contrats de prestations de services : 12 060 890 €
- L'entretien de terrains : 736 461 €
En forte hausse en raison de l'intégration de nouveaux biens immobiliers.
- L'entretien d'autres biens mobiliers : 1 094 115 €
- Les études et recherches : 800 610 €
- Les frais d'actes et de contentieux : 305 000 €
En forte hausse également, en raison du nombre de contentieux liés à la taille de la collectivité

2) Les charges de personnel

Concernant la masse salariale brute, elle passe à 32 055 395 € auxquels il faut ajouter 39 194 € au 6218 et 8 313 € au 6475, budgétés par les pôles gestionnaires pour les agents du CDG et les produits pharmacie, soit une augmentation globale du chapitre 012 de 3,16%.

Ces crédits tiennent compte des mesures locales : GVT, créations de postes, répercussions en année pleine des revalorisations 2019 du régime indemnitaire et de la participation mutuelle, mise en œuvre de la politique d'apprentissage et stagiaires gratifiés ainsi que des mesures nationales, notamment la poursuite de la mise en œuvre du PPCR.

La masse salariale consolidée (hors 6217), imputable au budget principal s'établit à 24 143 766 €. Elle prend en compte :

En dépenses, les remboursements :

- via les AC, des charges pour les directions Finances, RH, DSI : 2 230 976 €
- des conventions de services CAC/CEC : 333 368 €

En recettes, les perceptions :

- via les AC pour les directions SIG, ADS, service commun Valognes : 855 422 €
- des remboursements par les budgets annexes : 9 054 871 €
- des personnels des cycles de l'eau : 7 987 860 €
- du personnel mis à disposition (amicale, communes)
- du remboursement de charges patronales des agents détachés SPL Tourisme : 61 276 €

La masse salariale tous budgets confondus s'établit à 40 086 368 €.

3) Les atténuations de produit : une évolution attendue des AC et de la DSC

Premier poste de la section de fonctionnement avec 41% des dépenses, les atténuations de produits sont avant tout constituées des attributions de compensations (AC) provisoires versées aux communes pour 46 451 547 €. Ce montant est notamment le résultat de la neutralisation du transfert des ressources fiscales entre les communes et la communauté et les compétences transférées depuis 2017. Les AC intègrent dorénavant les remboursements des charges des services communs fonctionnels « mutualisés », tels que les autorisations du droit des sols, les systèmes d'information et les ressources humaines, les directions de la comptabilité et de l'analyse financière, et le système d'information géographique.

Par ailleurs, au titre des rétrocessions de compétences et d'équipements de proximité aux communes intervenues au 1^{er} janvier 2019, un montant total de 10 615 291 € est retenu sur les AC provisoires des communes concernées par les services communs de proximité pour être reversé au budget annexe « services communs ».

Ce montant d'AC sera de nouveau appelé à évoluer suite aux travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui proposera au conseil de fixer les AC définitives de chacune des 129 communes au vu des nouvelles compétences transférées (eaux pluviales) et des ajustements et corrections éventuels sur les années antérieures. Compte tenu de la crise sanitaire, il est attendu que l'Etat accorde un délai complémentaire à la nouvelle CLECT pour proposer au-delà du 30 septembre 2020, le montant des nouvelles AC relatives au transfert des eaux pluviales urbaines ainsi que des corrections matérielles des AC précédentes.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) constitue le deuxième enjeu de ce chapitre. Conformément à la charte fondatrice, cette DSC a atteint 4.5 M€ en 2019 pour compenser les pertes de DGF subies par les communes en 2019 ; le montant prévisionnel 2020 est estimé à 5 M€ pour tenir compte

d'une nouvelle perte de DGF sur l'année. A cet effet, le nouveau conseil devra de et fiscal dans un délai qui sera précisé par l'Etat suite au décalage qu'a provoqué la crise sanitaire dans l'installation des institutions locales.

Le solde de ce chapitre est notamment constitué du reversement sur le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) pour 6 227 155 € et du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 721 338 €.

La baisse des atténuations de produits s'explique par une imputation en AC au BP 2019, des attributions revenant initialement aux communes et à reverser au service commun (10 M€). Suite aux directives ultérieures de la DGFIP, cette inscription en AC s'est transformée en cours d'année par une participation au déficit du budget annexe services communs (chapitre 65).

4) Les autres charges de gestion courantes

Le chapitre 65 représente avec 26 255 337.84 € de crédits 18% des dépenses.

Ce chapitre augmente de 64.45%, par rapport au BP 2019, en raison de ce qui a été évoqué ci-dessus : le passage d'inscriptions du 014 au 65 (10M€) pour assurer le financement du budget annexe « Services communs ».

Ces crédits sont destinés à assurer le fonctionnement des services publics gérés sur des budgets annexes ainsi qu'à financer des tiers de l'établissement qu'ils soient publics (SDIS, ...) ou privés tels que le monde associatif. Parmi ces crédits, on trouve notamment :

- La participation au SDIS : 7 541 577 €
- Les subventions aux budgets à caractère industriel & commercial atteignent quant à elles 119 520 euros dont :
 - 116 272 € pour le budget tourisme (moulin de Fierville et boutique Ludiver),
 - 3 248 € pour le golf de Fontenay.
- Les subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droits privés pour 5 565 819 euros réparties ainsi :
 - 3.77 M € de participations à la SPL tourisme,
 - 537 363 € pour la Maison de l'Emploi et la Formation (MEF)
 - 133 000 € pour l'amicale du personnel
 - 150 000 € de soutien au site universitaire
 - 975 000€ euros aux associations.

5) Les charges financières et charges exceptionnelles

Les chapitres 66 et 67 charges financières et charges exceptionnelles totalisent un montant respectif de 320 162 euros et 1 289 469 euros. Le chapitre 66 comprend les charges concernant les intérêts de la dette décrites au III.

Le chapitre 67 comprend la subvention au budget annexe abattoir pour 48 374.73€. Une subvention exceptionnelle de 159 170.32 € au cinéma de Réville ainsi qu'une subvention exceptionnelle au budget annexe 08 développement économique locations M4 pour 111 109 €. Enfin, ce chapitre prévoit la contrepartie de service public à verser au délégataire de la Cité de la Mer pour un montant de 916 949 €.

Ce chapitre est également sujet à évolution dans les prochains mois concernant notamment la fermeture de l'abattoir communautaire.

6) Les dépenses imprévues

En raison du Covid 19 et des frais exceptionnels que la crise sanitaire engendre, il est prévu 500 000 € de dépenses imprévues. Ces dépenses serviront notamment à financer l'opération d'achats de masques alternatifs à destination des habitants du Cotentin, réalisée en collaboration avec le département de la Manche et pour lequel la communauté apporte une participation de 40% du coût net de l'opération.

C. Présentation par territoire et direction: des crédits des pôles de proximité et des directions

Avec trois années de recul, les pôles et les directions tendent à ajuster leurs propositions de crédits en dépenses au plus juste. En raison de la relative stabilité des compétences observée entre 2019 et 2020, ainsi qu'une répartition des missions entre les pôles de proximité et les directions, nous pouvons désormais établir un comparatif entre les deux exercices budgétaires.

1) Evolution des dépenses de fonctionnement par pôle et par direction :

Pôle	Directions et pôles de proximité	DEPENSES		
		Budget primitif 2019	Proposition BP 2020	Variation / budget primitif 2019
Direction Communication	Direction Communication	727 500.00	727 500.00	0 %
Pôle Administration Générale et Moyens Généraux	Direction Administration Générale	269 000.00	299 900.00	+11,49 %
	Direction Commande Publique	100 500.00	97 150.00	-3,33 %
	Direction Moyens Généraux	550 000.00	771 810.00	+40,33 %
Pôle Finances	Direction Finances	79 675 970.00	78 346 814.00	-1,67 %
Pôle Proximité et Aménagement	Direction Transversalité et Coordination des Politiques Territoriales	1 038 495.00	1 166 740.00	+12,35 %
	Direction Urbanisme et Foncier	320 787.00	220 710.00	-31,2 %
	Pôle Cœur Cotentin	335 015.00	174 250.00	-47,99 %
	Pôle Côte des Isles	411 749.00	346 127.00	-15,94 %
	Pôle Douve et Divette	109 550.00	105 914.00	-3,32 %
	Pôle La Hague	16 500.00	21 000.00	+27,27 %
	Pôle La Saire	50.00	0.00	-100 %
	Pôle Les Pieux	1 561 285.00	1 309 364.00	-16,14 %
	Pôle Montebourg	129 000.00	117 795.00	-8,69 %
	Pôle St Pierre Eglise	103 000.00	88 850.00	-13,74 %
	Pôle Val de Saire	132 370.00	100 970.00	-23,72 %
	Pôle Vallée de l'Ouve	132 630.00	80 300.00	-39,46 %
	Pôle Ressources Humaines	Centre de Ressources RH	59 800.00	54 800.00
Direction Accompagnement des Agents, Rémunération et Carrière		32 264 475.00	33 309 089.00	+3,24 %
Direction Dialogue, Action Sociale, Gestion du Temps		139 100.00	137 200.00	-1,37 %
Direction Emploi et Compétences		178 100.00	203 100.00	+14,04 %
Direction Santé, Prévention, Mieux-Être au Travail		108 000.00	183 450.00	+69,86 %
Direction Systèmes d'Information		288 100.00	316 150.00	+9,74 %

(*) Régularisations exercices antérieurs

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

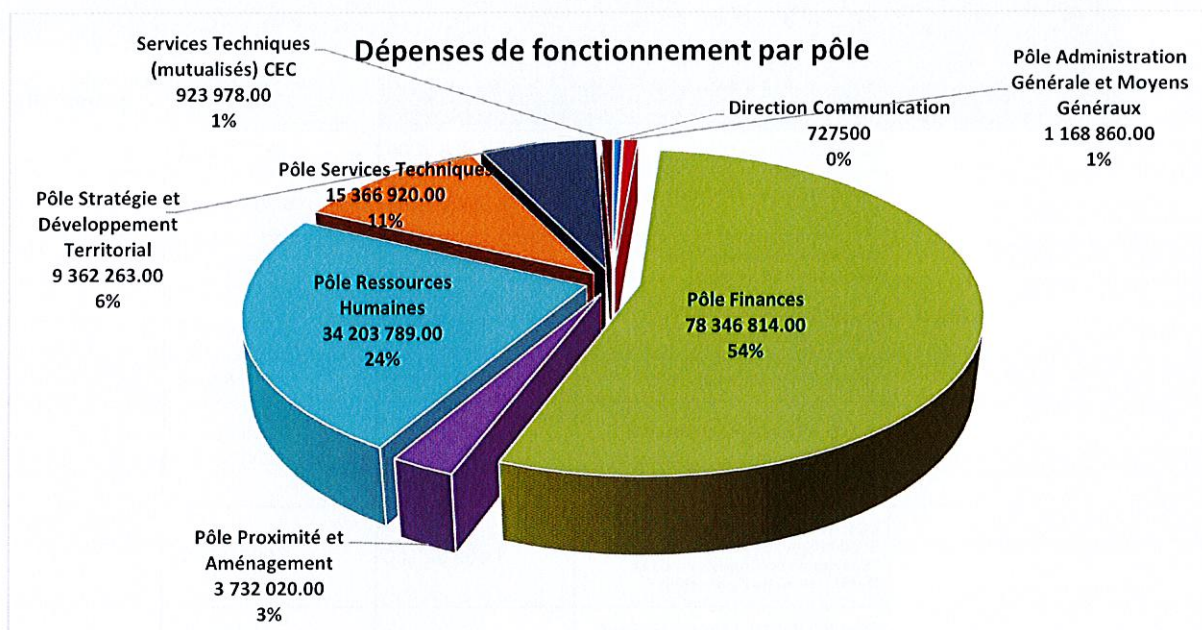
Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20200611-DEL2020_045-BF

Pôle	Directions et pôles de proximité	DEPENSES		
		Budget primitif 2019	Proposition BP 2020	Variation / budget primitif 2019
Pôle Services Techniques	Direction Cycle de l'Eau	452 640.00	637 340.00	+40,81 %
	Direction Déchets Ménagers et Assimilés	14 894 200.00	14 268 359.00	-4,2 %
	Direction Environnement et Développement Durable	174 379.00	253 181.00	+45,19 %
	Direction Géomatique et Connaissance du Territoire	138 810.00	79 150.00	-42,98 %
	Direction Ingénierie Bâtiments	140 050.00	113 890.00	-18,68 %
	Direction Transports et Mobilités	15 700.00	15 000.00	-4,46 %
	Direction Urbanisme et Foncier	0.00	0.00	0 %
Pôle Stratégie et Développement Territorial	Direction Développement Économique, de l'Emploi, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	1 409 527.00	1 997 932.00	+41,74 %
	Direction Habitat, Logement et Gens du Voyage	766 730.00	819 800.00	+6,92 %
	Direction Ingénierie Stratégique et Contractualisation	35 600.00	51 200.00	+43,82 %
	Direction Santé et Accès aux Soins	172 540.00	168 540.00	-2,32 %
	Direction Tourisme, Nautisme et Outils d'Attractivité	5 022 265.00	6 068 491.00	+20,83 %
	PSDT - Centre de Ressources	350 170.00	256 300.00	-26,81 %
Services Techniques (mutualisés) CEC	Direction Gestion Parc Mécanique (CEC)	783 262.00	818 328.00	+4,48 %
	Pôle Qualité et Cadre de vie (CEC)	19 000.00	40 200.00	+111,58 %
	Pôle Tech. (CEC)	176 838.00	65 450.00	-62,99 %
Total :		143 202 687.00	143 832 144.00	+0,44 %

La répartition par pôle est la suivante :



Les pôles générant le plus de dépenses sont :

- Le pôle Finances : 54% avec la gestion des attributions de compensation, la DSC et la dette
- Le pôle Ressources humaines 24%, avec notamment la Direction Accompagnement des Agents, Rémunération et Carrière
- Le pôle services techniques 11% avec la Direction des Déchets Ménagers et assimilés (14 268 359 €)

↳ La direction des Déchets Ménagers :

Le budget déchets ménagers et assimilés était auparavant retracé dans le budget annexe 15. Afin de suivre son évolution, l'ensemble de ces dépenses sont retracées dans la fonction 812 du budget principal. Pour 2020, il s'élève en dépenses de fonctionnement, en incluant les charges de personnel à 26 102 081 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement de la direction des déchets ménagers et assimilés, se décomposent comme suit :

Les charges à caractère général représentent 58% du budget de la direction des déchets ménagers et assimilés.

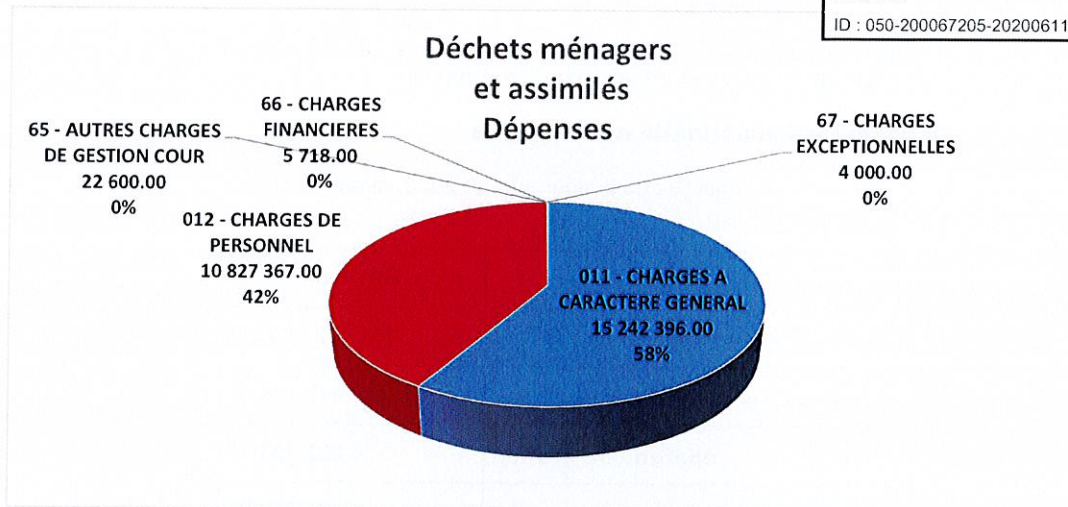
Le budget des déchets ménagers s'établit à 26 102 081€ en dépenses et 21 432 076€ en recettes. Le déficit prévisionnel s'établit à 4 670 005, soit 1 369 037 € de moins par rapport au budget primitif 2019.

Les inscriptions proposées en 2020 sont en baisse de 5.6 % par rapport aux inscriptions proposées en 2019. Cependant, les inscriptions proposées, chapitres 011 et 012 confondus, représentent une augmentation de 3 % par rapport au réalisé 2019.

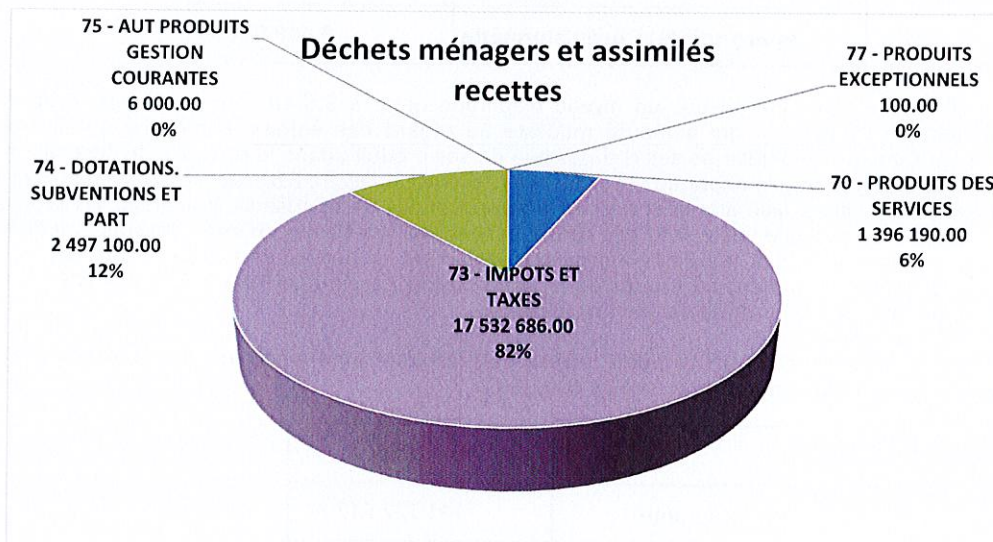
Pour le chapitre 012 (RH), l'augmentation est de 0.4 % ; + 108 k€

Pour le chapitre 011, l'augmentation est de 2.6 % ; + 688 k€ et plus précisément répartie de la manière suivante :

- TGAP (de 17 à 18€) : + 0.2 %
- Formules de révisions des marchés en cours : + 1 %
- Dépenses courantes dont énergie et carburant + 1.4 %.



Ces dépenses sont essentiellement financées par des recettes (21 432 076 €) comprenant la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères qui est estimée pour 2020 à 17 532 686 €, les ventes de produits (1 396 190€), les subventions et participations (2 497 100€), éco-emballage notamment.



Le pôle développement et stratégie territoriale (6%), avec notamment la Direction tourisme, nautisme et attractivité territoriale (4.9M€)

Le budget de la DTNOA rassemble les crédits alloués aux opérations relatives à :

- la compétence tourisme dont La Cité de la Mer (1 077 699 € dont 916 949 € de subvention au fermier) et la SPL de Développement Touristique (3 776 199 €)
- la compétence entretien, aménagement balisage des chemins de randonnée communautaires, (190 000 €)
- la promotion du patrimoine dont le Pays d'Art et d'Histoire (41 644 €) et le Hangar d'Ecausseville (6 000 €)
- la politique locale du commerce et le développement de l'offre commerciale et hôtelière
- le planétarium Ludiver (383 540 €)
- les événements nautiques ainsi que la coordination et mise en réseau des bases nautiques (174 800 €)

↳ Les pôles de proximité représentent quant à eux 3% des dépenses de fonctionnement, l'essentiel de leur activité ayant été transféré au budget annexe services communs.

D. La chaine prévisionnelle de l'épargne

La chaine prévisionnelle de l'épargne du budget primitif 2020, avant reprise des résultats se décline de la manière suivante :

	BP 2020
Dépenses de gestion courante	141 722 512.84.
Recettes de gestion courante	148 545 408.00
épargne de gestion	6 822 895.16
- charges financières	1 899 616.97
épargne brute	4 923 278.19
- amortissement capital de la dette	1 473 356.65
épargne nette prévisionnelle	3 449 921.54

La chaine de l'épargne dévoile un niveau d'épargne nette à 3,5 M€ soit 2,3% des recettes de fonctionnement de l'année, ce qui demeure modeste au regard des enjeux et des risques que porte l'établissement tant sur l'évolution de ses charges que de ses produits dans le contexte de crise que nous traversons. Cet équilibre fragile quant aux flux financiers prévisionnels de l'exercice 2020, nécessitera une attention toute particulière, liée aux effets économiques attendus de la crise sanitaires sur les prochains exercices. Cette crise exceptionnelle aura des conséquences lourdes sur les charges directes et indirectes (délégations de service public) mais elle entrainera également et surtout des pertes conséquentes de fiscalité économique, notamment au niveau de la Contribution Economique des Entreprise (CFE, CVAE, TASCOM), de la taxe de séjour et du versement mobilité.

Cependant, en tenant compte de la reprise des résultats antérieurs cumulés, présentée P. 11, l'épargne nette consolidée est portée à 24 528 409.35 €.

	BP 2019
Dépenses de gestion courante	141 722 512.84.
Recettes de gestion courante	148 545 408.00
épargne de gestion	6 822 895.16
- charges financières	1 899 616.97
reprise du résultat	21 078 487.81
épargne brute consolidée	26 001 766.00
- amortissement capital de la dette	1 473 356.65
épargne nette consolidée	24 528 409.35

Le rétablissement de l'épargne nette consolidée à un niveau confortable de 24,5 M€ permet d'assurer l'équilibre du budget 2020, de faire face à ses dépenses exceptionnelles et d'assurer un financement équilibré de la section d'investissement avec un recours limité à l'emprunt.

II. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 61 402 069 € :
 En dépenses : 59 532 069 € en mouvements réels et 1 870 000 € en mouvement d'ordre.
 En recettes : 33 530 303 € en recettes réelles (dont 8 758 466.75 € en excédent capitalisé) et 27 871 766 € en mouvement d'ordre.

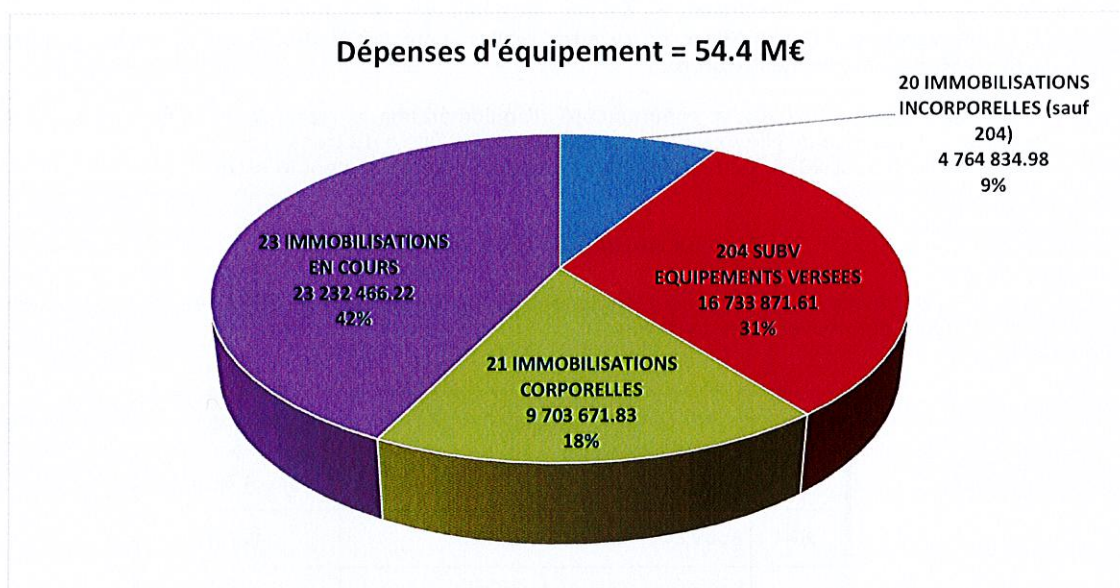
Au 1^{er} janvier 2020, la communauté d'agglomération a repris la compétence Eaux Pluviales Urbaines, compétence qu'elle exerçait à sa création et qu'elle a dû transférer aux communes suite à la loi 2018-702 du 03 août 2018. Cette compétence impacte essentiellement la section d'investissement.

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement atteignent 61 402 069 € dont 59 532 069 € en mouvements réels et 1 870 000 € en mouvements d'ordre.

Chap.	Libellé	BP 2020
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	4 764 834.98
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	16 733 871.61
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 703 671.83
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	23 232 446.22
Total des dépenses d'équipement		54 434 824.64
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	66 440.37
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 666 203.65
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	215 373.00
Total des dépenses financières		1 948 017.02
45...	Total des opérations.pour compte de tiers(8)	2 987 304.13
Total des dépenses réelles d'investissement		59 370 145.79
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 770 000.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 870 000.00
001	Résultat reporté (déficit)	161 293.21
TOTAL		61 401 439.00

Les dépenses d'équipement représentent quant à elles 54 434 824 €. Elles se ventilent ainsi par nature :



La politique d'investissement 2020 se décline d'une part, par un programme de fonds de concours de 2.5 M€ et opérationnellement par des projets stratégiques communautaires.

1) Le programme de fonds de concours : 2.5 M€

Au cours du 2^{ème} semestre 2018, la communauté d'agglomération a mis en place une commission fonds de concours et adopté le règlement d'attribution.

L'octroi des fonds de concours est soumis à 3 conditions cumulatives :

- avoir un projet communal ayant pour objet la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- avoir l'accord préalable du conseil communautaire et du/des conseils municipaux concernés ;
- le montant octroyé ne peut pas excéder la part de financement assurée, hors taxes et hors subvention, par le bénéficiaire.

De plus, le maître d'ouvrage doit assurer au minimum un financement de 20% des montants de financement apportés par des personnes publiques au projet.

Les projets éligibles doivent s'inscrire dans l'un des 3 axes suivants :

- Axe 1 : les projets participent à l'attente des objectifs de la feuille de route stratégique de la CAC ;
- Axe 2 : Les projets contribuent à l'exercice de compétences rétrocédées aux communes ;
- Axe 3 : les projets d'aménagement dans un souci d'équilibre du territoire.

L'enveloppe de 2.5M€ annuelle était jusqu'à présent répartie à hauteur de 1M€ pour l'axe 1, 0.9 M€ pour l'axe 2 et 0.6 M€ pour l'axe 3.

Cependant pour 2020, un déplafonnement de l'axe 3 a été autorisé. En effet, le reste à programmer était insuffisant alors que les axes 1 et 2 étaient excédentaires. Le déplafonnement a permis d'apporter un fonds de concours à tous les projets communaux déclarés éligibles par la commission.

Le budget 2020 est donc doté d'une somme de 2.5 M€ à laquelle s'ajoute les reliquats des années précédentes 3 349 826 €. Ce reliquat de crédits pourra faire l'objet d'une nouvelle commission en fin d'exercice en donnant priorité aux projets des axes 1 et 2.

2) Les projets stratégiques communautaires

Les projets stratégiques communautaires se déclinent en 4 axes :

- Développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi
- Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant une offre de services
- Préserver et aménager notre cadre de vie
- Promouvoir une véritable cohésion territoriale et le lien urbain/rural

a) Développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi :

Cet axe concerne plusieurs domaines :

1. Le développement économique par la création d'offre d'implantation d'entreprises sur les zones d'activités : 2.5 M€

Ce premier domaine concerne essentiellement le budget annexe développement économique, cependant trois zones sont sur l'emprise du budget principal : la zone des Fourches, la zone de Bénécère, la zone du Grand Saint Lin, la zone des Costils (extension).

Des crédits complémentaires à ceux initialement prévus en 2019, sont budgétés en 2020 pour :

- La zone des Fourches
 - Il est prévu un crédit de 150 000 € de frais d'études et 100 000 € complémentaires de travaux VRD dans le cadre des projets IFSI et ORANO
- La zone du Grand St Lin
 - 870 000 € sont prévus pour les VRD du centre aquatique
 - 260 000 € de participation envers le département pour la réalisation du giratoire d'accès à la zone. Cette dépense ne sera réclamée par le département qu'à la fin de l'opération. Elle est cependant inscrite puisque la CAC a un engagement juridique envers le département.
- Un crédit de 600 000 € a été prévu pour l'acquisition de terrains sur l'ensemble des zones du budget principal
- Sur l'ensemble des zones dépendantes du budget principal :
 - Une étude signalétique est également prévue pour 80 000 € avec un prévisionnel de travaux de 15 000 €
 - une mise à niveau de l'éclairage public est prévu pour 120 000 €
 - des travaux de gros entretien pour 300 000 €

2. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

La réhabilitation du bâtiment d'Intechmer est estimé à 11 M€. Un crédit de 1,44 M€ est inscrit au présent budget

Une subvention de 312 000 € est inscrite pour les travaux du site universitaire.

3. Les grandes filières :

La CAC s'est engagée à soutenir les grandes filières dans les domaines notamment de l'énergie, en partenariat avec la Région et le département.

L'installation d'une station hydrogène dans le cadre du programme de soutien à la mobilité « easymob » va entrer en exploitation (70 000 € sont prévus en fonctionnement). Un crédit de 20 000 € est prévu en investissement.

Une subvention de 700 000 € est prévue pour l'entreprise de constructions de pâles LM WIND POWER.

4. Les équipements d'intérêts communautaires

Au premier janvier 2019, des équipements à vocation culturelle, scientifique et touristique tel que Ludiver et la Cité de la Mer, le golf et l'hippodrome de Cherbourg-en-Cotentin ont rejoint le patrimoine communautaire dont fait partie notamment, sur le budget principal, le Hangar à dirigeable d'Ecausseville.

- Ludiver : 124 400€

Il est prévu cette année une exposition sur les volcans, un crédit de 64 00 € est prévu pour sa conception, réalisation et scénographie.

Un crédit de 10 400 € complète ce budget pour de l'acquisition de matériel.

Des travaux sont également prévus par la direction ingénierie bâtiments pour 50 000 €

- La Cité de la Mer : 3 617 531 €

Les gros travaux sont désormais achevés.

. Une nouvelle phase démarre au sein de la grande halle pour la création des futurs locaux administratifs : 1 475 000 €

Des frais d'études sur le PEP sont inscrits pour 55 747 € ainsi que des travaux pour 129 803 € .

Sont également prévus :

. Des études et travaux de désenfumage 510 000 €

. Des travaux d'accessibilité : 350 000 €

. Travaux et frais divers : 204 018 €

. Remboursement CEC : il s'agit des subventions reçues par la CAC pour la première phase de travaux payée par CEC : 868 598 €

. Concessions et droits : 24 365 €

- Hangar d'Ecausseville : 110 000 €

Il s'agit de frais d'études pour 70 000 € et de travaux pour 40 000 €.

b) Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant une offre de services

Cet axe regroupe les actions relatives aux Maisons de Services au Public (MSAP), à la lutte contre la désertification médicale via les pôles de santé libérale ambulatoire (PSLA) ainsi que toutes les questions relatives à l'Habitat.

1. Les MSAP

Un projet de construction de MSAP est en cours à Bricquebec sur le territoire du pôle de proximité de Cœur du Cotentin. Un budget de 4 712 568 € est inscrit en 2020 dont une opération pour compte de tiers (ville de Bricquebec-en-Cotentin) estimée à 2 440 000 €.

2. Les PSLA

Un projet de PSLA à Valognes est en cours, le budget 2020 est estimé à 362 500 €

3. L'habitat

Une partie de la compétence Habitat est traitée dans le cadre du Plan Local pour l'Habitat (PLH) ;

Une somme de 90 000 € est inscrite dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ces aides permettent en particulier la rénovation énergétique et l'adaptation du logement au handicap et au vieillissement. Elles permettent de traiter le parc de logements dégradés et de remettre sur le marché des logements vacants.

Des actions vont être menées à destination des gens du voyage, notamment suite à l'étude sur la sédentarisation de cette population, l'acquisition de terrains pour 440 000 €. Sur le volet sur les grands passages 79 200 € sont consacrés également à l'acquisition de terrains. Des travaux et des acquisitions de matériel pour les aires d'accueil vont également être effectués pour 47 000 €.

Le public des étudiants est également touché par ces actions en faveur de l'habitat avec des subventions d'équipement estimées à 15 000 €. Une dizaine de logements sont

concernés par an.

La CAC va également participer avec l'Etat, la commune de Cherbourg-Octeville et les bailleurs sociaux à une opération de renouvellement urbain du quartier Les Fourches/Charcot Spinel. A ce titre un crédit de 537 000 € est ouvert au budget 2020.

c) Préserver et aménager notre cadre de vie

Ce troisième axe cible particulièrement l'environnement avec :

↳ la valorisation et le tri des déchets ménagers, et pour se faire une rénovation des équipements existants, avec une modernisation de l'outil et une mise aux normes des déchèteries. Le budget des déchets ménagers et assimilés atteint 4.4 M€. Il est établi ainsi sur les unités opérationnelles:

- Unité collecte : 1 901 212 €
 - o Dont Acquisition et mise en place conteneurs = 632 000 €
 - o Acquisition de véhicules = 1 195 000 €
- Unité transfert, transport, traitement : 706 500 €
- Unité tri = 106 894 €
- Unité déchèterie : 1 154 000, comprenant notamment :
 - o des travaux de remise aux normes pour 205 000 €, des travaux sur les déchèteries de Valognes, Bricquebec, Gréville, Le Ham = 240 000 €
 - o déchets amiantés : 160 000 €
 - o matériel de collecte : 220 000 €
 - o signalétique : 272 000 €
- Unité prévention : 74 000 €
 - o Acquisition de composteurs

Par ailleurs, la communauté d'agglomération du Cotentin adhère depuis 2019 à la société publique locale NORMANTRI. La prise de participation étalée sur 2019 et 2020, s'établit pour 2020 à 215 373 €

↳ La Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

Cette compétence nouvelle de l'agglomération prend de l'ampleur, les actions pour 2020 sont évaluées à 1.9 M€, légèrement inférieures à 2019 (2 260 095 €).

Il s'agit notamment :

- o de travaux d'aménagement de berges et de restauration de la végétation (535 400 €)
- o de travaux de lutte contre les inondations à Cherbourg-en-Cotentin pour 1 000 000 €. Le montant prévisionnel initial ayant été réévalué suite au passage de l'expert. L'état des murets étant jugés insuffisant pour une réhausse.
- o 83 000 € d'acquisition de matériel.

↳ Les eaux pluviales urbaines = 1 015 000 €

L'évaluation de cette nouvelle compétence n'est pas aisée car le patrimoine n'est pas connu, il est donc difficile de prévoir un programme de travaux de renouvellement de l'existant.

Les dépenses sont basées sur un programme annuel d'investissement ayant pour but d'accompagner les aménagements de bourgs.

3) Participation au fonds de solidarité régional.

Afin d'accompagner les personnes physiques et morales de droit privé exerçant une activité économique particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19, la communauté d'agglomération du Cotentin a décidé d'une contribution volontaire de près de 500 000 euros au fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie ». Ce fonds cible les très petites entreprises, commerçants, artisans et indépendants comptant 0, 1 ou 2 salariés qui constituent le terreau et la colonne vertébrale de la vie économique du Cotentin. De plus, les auto-entrepreneurs employant au moins 1 salarié sont éligibles. Seront éligibles à ce fonds, les structures décrites ci-dessus, y compris celles créées depuis moins d'un an, qui n'auront pas bénéficié du Fonds de Solidarité Etat-Régions, ni du soutien du Conseil de la protection des travailleurs indépendants et qui ont perdu au moins 30% de leur chiffre d'affaire en avril 2020 par rapport à avril 2019.

Dans le cas d'une activité « saisonnière », il pourra être tenu compte de la perte de chiffre d'affaires sur une base annuelle et non mensuelle. Pour celles créées depuis moins d'un an, la perte de chiffre d'affaires sera examinée en tenant compte de la date de leur création.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20200611-DEL2020_045-BF

L'aide « Impulsion Relance Normandie » sera réalisée par un versement subvention financée à 60% par la CAC et 40% par la Région suivant les modalités suivantes :

- 1 000 € pour les structures n'ayant pas de salarié
- 1 500 € pour celles ayant 1 ou 2 salariés.

L'agence de développement Normandie sera chargée, pour le compte de la Région et de la CAC, de l'instruction des dossiers transmis par les entreprises, la Région assurant la notification à chaque bénéficiaire des décisions d'attribution au nom de la communauté d'agglomération du Cotentin.

4) Les Autorisations de programmes / Crédits de Paiements (AP/CP) et opérations d'équipements :

La seule AP/CP existante actuellement sur le budget principal est celle du Centre aquatique.

L'autorisation de programme initiale de 13 665 127 € a été portée à 15 055 877 €. Le crédit de paiement pour 2020 est de 3.9 M€.

B. Le financement de l'investissement

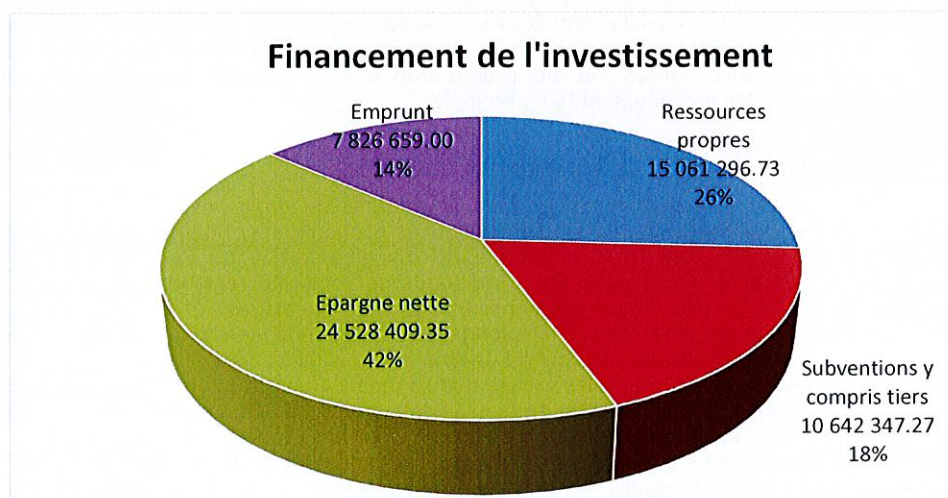
Le financement de la section d'investissement (57 896 789 € de dépenses) se décline ainsi :

Ressources propres	57 896 789.14	0.00	0.00%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		188 360.00	0.32%
Produits exceptionnels		0.00	0.00%
Cessions d'immobilisations		374 000.00	0.64%
FCTVA + TVA + TLE		14 495 835.75	24.97%
Subventions y compris tiers		10 642 347.27	18.33%
Épargne nette		24 528 409.35	42.25%
Affectation		0.00	0.00%
Remboursement avances		3 100.98	0.01%
Emprunt		7 826 659.00	13.48%
Résultat d'investissement reporté	161 923.21	0.00	0.00%
	58 058 712.35	58 058 712.35	100.00%

Le poids prépondérant de l'épargne nette (42,25%) dans la structure de financement de l'investissement permet de réduire de façon significative celle de l'emprunt d'équilibre à 13,48% pour 7,8 millions d'euros. Cette somme est cependant à mettre en relation avec notre encours de dette qui s'élève à 13,6 millions d'euros au 1^{er} janvier.

Une attention particulière devra être portée aux subventions accordées par nos partenaires aux projets communautaires compte tenu de leur importance (10,6 M€) dans le financement de ces derniers.

Le financement prévisionnel de l'investissement est assuré par un emprunt d'équilibre ainsi que par l'épargne nette et les dotations :



L'emprunt d'équilibre s'établit à 7 826 659 €

III. La dette du budget général : 56.8 millions d'euros

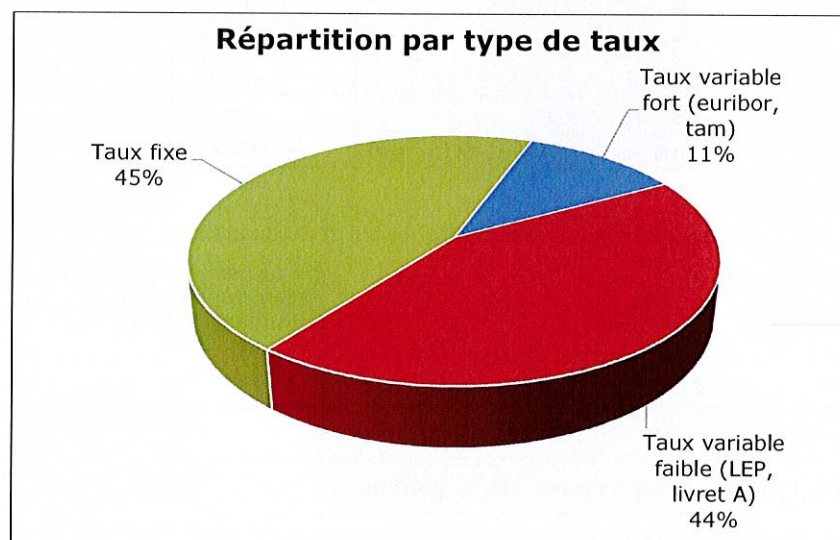
Le stock de la dette du budget principal atteint 13,6 millions d'euros au 1^{er} janvier 2020, soit 24% de l'encours global, en baisse de 1.7 millions d'euros par rapport à 2019. Suite à la création des services communs dans le cadre des transferts de compétences opérés au 1^{er} janvier 2019, la dette afférente a été transférée du budget principal au budget annexe services communs pour 4.2 millions d'euros, et 1.8 millions d'euros ont été transférés directement aux communes concernées.

	2019	2020	Var. 2020/2019 (€)	Var. 2020/ 2019 (%)
€				
Encours au 01.01	15 269 145,59	13 576 639,03	-1 692 506,56	-11,1%

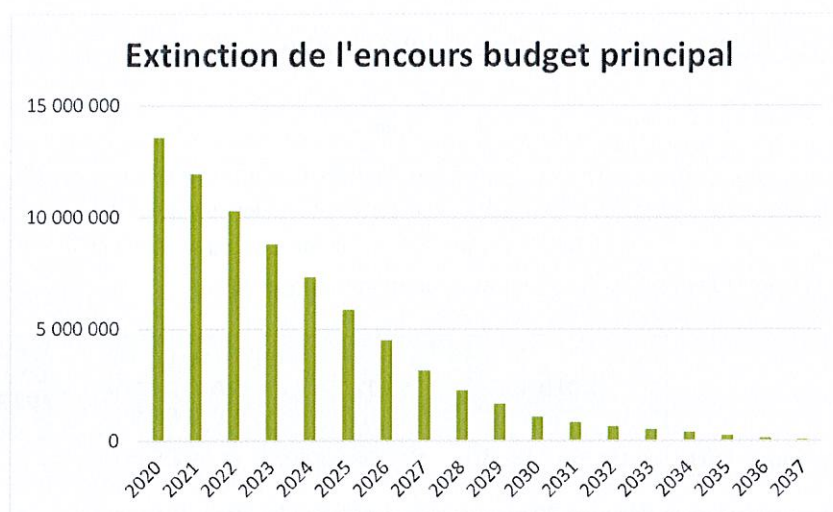
L'encours de dette par habitant s'élève à 73 euros, soit un niveau plus de trois fois inférieure à la moyenne des communautés d'agglomération de la même strate (100 000 à 249 999) dont le ratio atteignait 371 euros en 2018.

Le taux moyen de la dette du budget principal atteint 2,1 % au 1^{er} janvier 2020 reflétant ainsi une qualité budgétaire satisfaisante.

La dette du budget principal est saine avec 45% de taux fixe, 44% de taux variables indexés sur le livret A ou le LEP et 11% sur des indices monétaires de type Euribor actuellement à des niveaux très faibles voir négatifs.



La durée résiduelle de la dette du budget principal est relativement courte avec sur les 6 prochaines années (délai d'extinction en l'absence de nouveaux emprunts).



Au regard de la charte Gissler, la dette du budget principal apparaît entièrement sécurisée avec 100 % de 1A c'est-à-dire des emprunts à taux fixe ou à taux variable simple.

Le niveau des taux variables devrait rester faible en 2020 permettant aux charges financières d'être proportionnellement faibles dans l'annuité de la dette estimée à 1,9 millions d'euros pour 2020.

	Prévisionnel 2020
Amortissement	1 646 760
Intérêts	233 731
ICNE	-15 301
Swap	54 528
Annuité budget principal	1 919 718

La dette globale est répartie entre le budget principal et 10 budgets annexes.

€	Encours constaté au 01/01/2020	%
Budget principal	13 576 639,03	23,9%
Budget annexe golf	153 272,30	0,3%
Budget annexe activ. commerciales tourisme	41 000,00	0,1%
Budget annexe cinéma	18 312,00	0,0%
Budget annexe développ. éco locations M4	435 962,19	0,8%
Budget annexe eau	10 642 069,81	18,7%

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
 Reçu en préfecture le 24/06/2020
 Affiché le **SLO**
 ID : 050-200067205-20200611-DEL2020_045-8F

Budget annexe assainissement	24 300 505,00	42,8%
Budget annexe développ. éco ventes	1 494 754,44	2,6%
Budget annexe développ. éco locations M14	1 024 404,39	1,8%
Budget annexe transports	1 591 026,34	2,8%
Budget services communs	3 551 724,11	6,2%
TOTAL	56 829 528,29	100,0%

LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes sont au nombre de quatorze.

4 budgets annexes sont sous nomenclature M14.

10 budgets annexes sont sous nomenclature M4/43/49.

La méthode utilisée pour équilibrer les budgets annexes est :

- pour la section de fonctionnement d'effectuer un virement à partir du budget principal si la section de fonctionnement est déficitaire.
- pour la section d'investissement, d'effectuer un virement à partir de la section de fonctionnement/d'exploitation du budget annexe si celle-ci est excédentaire, ou d'avoir recours à l'emprunt dans le cas contraire.

Un comparatif avec l'exercice 2019 à des étapes budgétaires équivalentes (cumul du budget primitif et supplémentaire, avec intégration des résultats et des reports) est proposé afin de rendre compte des évolutions.

Lors de la préparation budgétaire, il n'était pas prévu de reprendre les résultats. Les crédits nécessaires ont donc été imputés en centralité et feront l'objet d'une ré-imputation envers les services si nécessaire à la prochaine étape budgétaire.

A. Les budgets annexes du cycle de l'eau**1) Le Budget annexe de l'EAU**

Le budget de l'eau s'équilibre, tous mouvements confondus, à 35.763.184 € en section d'exploitation et à 12 594 421 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	35 763 184,00		20 951 707,29	
		REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
		19 700 678,00	16 062 506,00	20 176 053,29	775 654,00
		+	+	+	
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00		(si excédent) 14 811 476,71	
		+	+	+	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		35 763 184,00		35 763 184,00	

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	19 098 267,18		16 462 506,21	
		REEL	ORDRE	REEL	ORDRE
		18 272 613,18	825 654,00	350 000,21	16 112 506,00
		+	+	+	
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 401 278,82		2 996 090,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00		(si solde positif) 3 040 949,79	
		+	+	+	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		22 499 546,00		22 499 546,00	

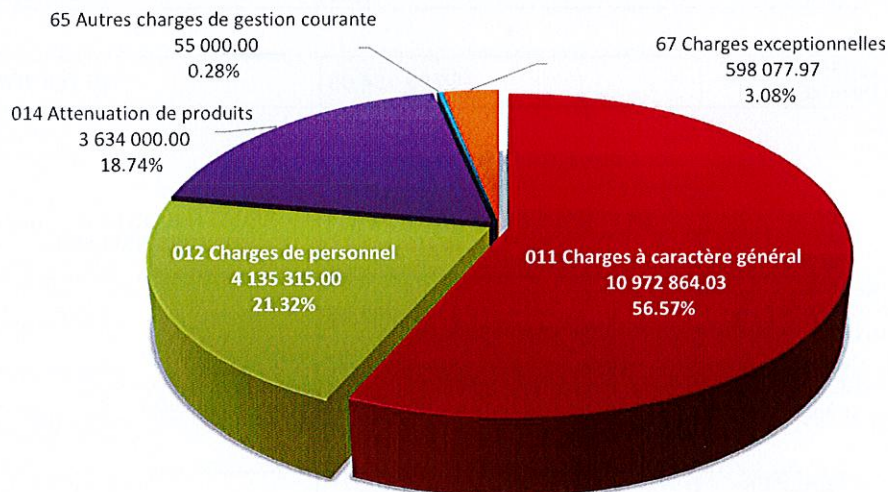
La section de fonctionnement enregistre la reprise du résultat reporté pour 14 811 476.71 €.

En investissement, l'excédent est de 3 040 949.79 €. Il n'y a pas besoin d'emprunt pour équilibrer la section.

a) La section d'exploitation1. Les charges d'exploitation :

Chapitre		DEPENSES		
		BP/BS/Reports 2019	Proposition 2020	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 578 562,58	10 972 864,03	-37,58 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 906 940,00	4 135 315,00	+5,85 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 074 425,70	3 634 000,00	+18,2 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 250,00	55 000,00	+171,6 %
66	CHARGES FINANCIERES	311 338,00	305 421,00	-1,9 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	431 710,00	598 077,97	+38,54 %
Total en réel :		25 323 226,28	19 700 678,00	-22,2 %

Les charges d'exploitation



Les charges à caractère général représentent 56,57 % du total des dépenses d'exploitation (-37% résultant de l'ajustement aux dépenses réalisées en 2019) contre 21,32 % pour les charges de personnel (+5,85 %) et 18,74 % pour les atténuations de produits (+18,2 %).
Les principales dépenses des charges à caractère général correspondent à :

Objet	N-1	Proposition 2020	Variation
ACHAT D'EAU	27 950,00	40 950,00	+46,51 %
ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	302 000,00	492 000,00	+62,91 %
ETUDES ET RECHERCHES	191 500,00	325 478,03	+69,96 %
ANNONCES ET INSERTIONS	7 550,00	19 185,00	+154,11 %
AUTRES	22 250,50	16 250,00	-26,97 %
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	313 000,00	313 500,00	+0,16 %
CARBURANTS	60 800,00	68 100,00	+12,01 %
CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	266 000,00	350 000,00	+31,58 %
ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES	72 000,00	29 500,00	-59,03 %
ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS	41 000,00	41 500,00	+1,22 %

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le

SLO

MOBILIERS

ID : 050-200067205-20200611-DEL2020_045-BF

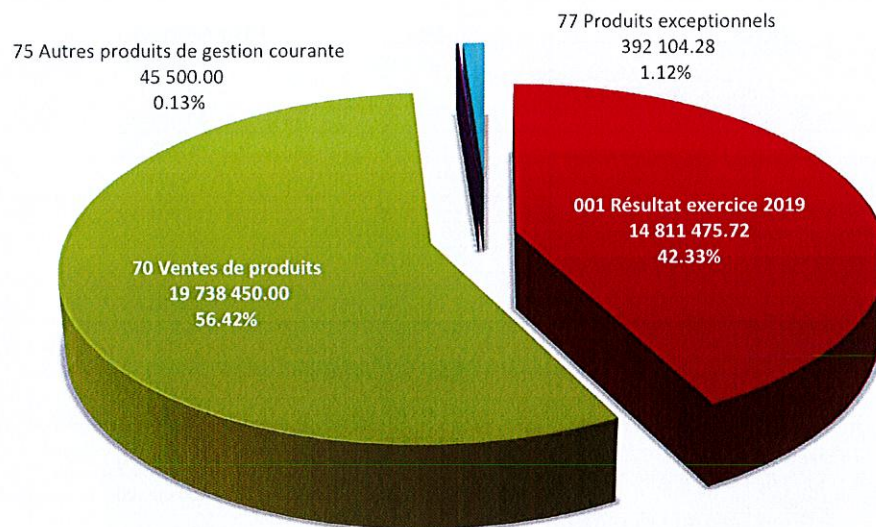
Objet	N-1	Proposition 2020	Variation
ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	278 300,00	313 000,00	+12,47 %
ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	26 030,00	38 000,00	+45,99 %
ENTRETIEN ET REPARATIONS RESEAUX	56 000,00	33 000,00	-41,07 %
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	20 200,00	20 000,00	-0,99 %
FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	140 500,00	110 200,00	-21,57 %
FOURNITURES NON STOCKABLES	654 500,00	638 670,00	-2,42 %
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	20 500,00	34 600,00	+68,78 %
FRAIS DE GARDIENNAGE	182 000,00	185 000,00	+1,65 %
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	85 300,00	91 400,00	+7,15 %
HONORAIRES	52 500,00	28 500,00	-45,71 %
LOCATIONS IMMOBILIERES	11 600,00	11 600,00	0 %
LOCATIONS MOBILIERES	61 500,00	45 600,00	-25,85 %
MAINTENANCE	89 650,00	63 550,00	-29,11 %
MISSIONS	15 400,00	10 950,00	-28,9 %
MULTIRISQUES	30 739,00	40 300,00	+31,1 %
PRODUITS DE TRAITEMENT	273 000,00	277 500,00	+1,65 %
REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERSES	480 000,00	400 000,00	-16,67 %
REDEVANCE VERSEE AUX AGENCES DE L'EAU AU TITRE DES PRELEVEMENTS D'EAU	645 000,00	1 500 000,00	+132,56 %
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	1 005 550,00	938 984,00	-6,62 %
SOUS TRAITANCE GENERALE	414 000,00	312 500,00	-24,52 %

Les atténuations de produits correspondent aux reversements à l'Agence de l'Eau des redevances pollution et modernisation. Ceux sont des dépenses / recettes, neutres dans l'équilibre du budget.

2. Les produits d'exploitation

Chapitre	RECETTES			
	BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	11 523 282,50	14 811 475,72	+ 28,54 %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	6 000,00	0,00	-100 %
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	19 579 950,50	19 738 450,00	+ 0,81 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	59 000,00	45 500,00	-22,88 %
76	PRODUITS FINANCIERS	50,00	0,00	-100 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	395 600,00	392 104,28	-0,88 %
Total en réel :		31 563 883,00	34 987 530,00	+ 10,85 %

Les produits d'exploitation



Le résultat de l'exercice 2019 représente 42,33 % des produits d'exploitation. Les ventes de produits représentent la recette majeur du budget à 56,42 % et correspondent à la vente d'eau aux abonnés pour 15.358.000 €, les redevances (contrevalor prélevement, pollution et modernisation) recettes pour 3.281.000 €.

Les ventes de produits comprennent les recettes pour locations de compteurs (663 .000 €) et les frais d'ouverture et services (99.000 €).

Enfin, à noter, la reprise des excédents de la commune de Barneville-Carteret pour un montant de 196.361,28 €.

3. Les soldes intermédiaires de gestion

En tenant compte de la reprise des résultats du compte administratif 2019, la chaine de l'épargne se présente ainsi :

Chaine de l'épargne après reprise des résultats	Budget Primitif
Dépenses de gestion	19 700 678,00
Recettes de gestion	34 987 530,00
Epargne de gestion	15 286 852,00
- Intérêts	305 421,00
Epargne brute	14 981 431,00
- Amortissement de capital de la dette	1 294 563,00
Epargne nette	13 686 868,00

Le budget de l'eau dégage de ce fait une épargne nette consolidée de 13.686.868 €.

L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par un niveau d'épargne brute suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions. Ce ratio est en augmentation du fait d'une augmentation de l'épargne brute combinée à une baisse des dotations aux amortissements et provisions.

Epargne / DAP après reprise des résultats		Budget Primitif
	Epargne brute	14 981 431,00
	Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	4 291 980,00
	Epargne brute / DAP	3,49

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement du budget de l'eau s'élèvent à 16.978.050 €.

Elles comportent notamment :

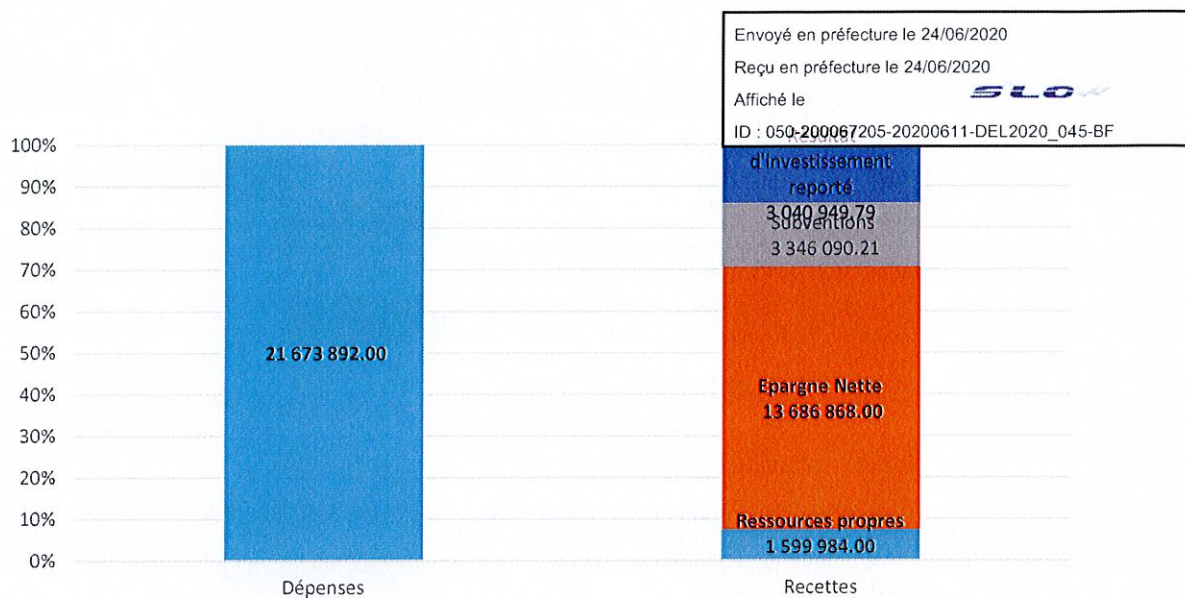
- 230.000 € pour des diagnostics sur les secteurs de Cherbourg en Cotentin, La Hague, les Pieux et CVM
- 60.000 € d'audit financier DSP et AMO des marchés DSP
- 7.500 € de frais d'insertion
- 36.500 € d'acquisition de matériel d'usine
- 10.000 € d'acquisition de matériel de réseaux
- 195.000 € de mise en place de la télégestion
- 160.000 € d'acquisition de compteurs
- 5.000 € d'acquisition de mobilier
- 200.000 € de travaux de réhabilitation
- 17.000 € de travaux de sécurisation des réservoirs
- 50.000 € de travaux (fuite côte 140)
- 15.000 € de travaux à la station St Jean (demande de l'ONEMA)
- 220.000 € de programme entreprise
- 500.000€ de programme annuel sur les réseaux
- 20.000 € de travaux de mise à la côte
- 70.000 € de travaux sur le secteur de La Haye d'Ectot, Hameau Roti
- 130.000 € de travaux desserte la plage
- 120.000 € de travaux d'aménagement de bourg à Vicq sur mer
- 675.000 € d'installation de matériel technique à Quettetot
- 290.000 € d'installation de matériel technique au hameau Bihel
- 200.000 € d'installation de matériel technique à Hubertville
- 230.000 € d'installation de matériel technique dans le secteur de St Sauveur le Vicomte
- 105.000 € d'installation de canalisation à Bricquebec, Sortosville
- 12.000 € d'installation de turbimètre à St Joseph, Tamerville
- 581.000 € de renouvellement de conduite dans le secteur de Montebourg
- 113.000 € de renouvellement de conduite dans le secteur du Val de Saire
-

2. Le financement de l'investissement.

Le financement de l'investissement du budget de l'eau se présente comme suit :

Financement de l'investissement 2020		
Epargne nette	13 686 868,00	63,15%
Ressources propres	1 599 984,00	7,3%
Subventions	3 346 090,21	15,44%
Avances	-	0%
Emprunt	-	0%
Résultat d'investissement reporté	3 040 949,79	14,03%
Total des recettes d'investissement	21 673 892,00	100%

L'épargne dégagée permet de financer 80 % des dépenses d'investissement, du résultat excédentaire 2019 pour 18 % et des subventions pour 2 %.



3. La dette du budget de l'eau

L'encours du budget de l'eau atteint 10 642 069,81 € au 1^{er} janvier 2020, soit une diminution de 821 373 € par rapport à 2019.

en €	2019	2020	Variation	% d'évolution
Encours au 1er janvier	11.463.442,60	10.642.069,81	-821.372,79	-7,2%

Les caractéristiques de la dette du budget eau sont les suivantes :

- Taux moyen : 2.63%
- Durée résiduelle moyenne : 10 ans et 9 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 86,44 % sur taux fixe et 13,56 % sur taux variables

L'annuité nette prévisionnelle est la suivante :

	2020
Capital	1.294.563
Intérêts	305.421
Annuité nette	1.599.984

L'annuité nette comprend des régularisations d'échéances des années 2018-2019 en attente de procès-verbaux de mise à disposition suite aux transferts du SDEAU pour un montant global de 207 725 €.

2) Le Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le budget de l'assainissement s'équilibre, tous mouvements confondus, à 26.988.757 € en section d'exploitation et à 26.262.424 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	26 988 757,00		19 764 858,15	
		<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
		14 752 045,00	12 236 712,00	18 148 931,15	1 615 927,00
+		+		+	
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00		(si excédent) 7 223 898,85	
+		+		+	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		26 988 757,00		26 988 757,00	

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	23 916 709,32		13 220 041,17	
		<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>	<i>REEL</i>	<i>ORDRE</i>
		22 234 707,32	1 682 002,00	917 254,17	12 302 787,00
+		+		+	
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 345 714,68		400 888,96	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00		(si solde positif) 12 641 493,87	
+		+		+	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		26 262 424,00		26 262 424,00	

La section de fonctionnement enregistre la reprise du résultat reporté pour 7 223 898.85 €.

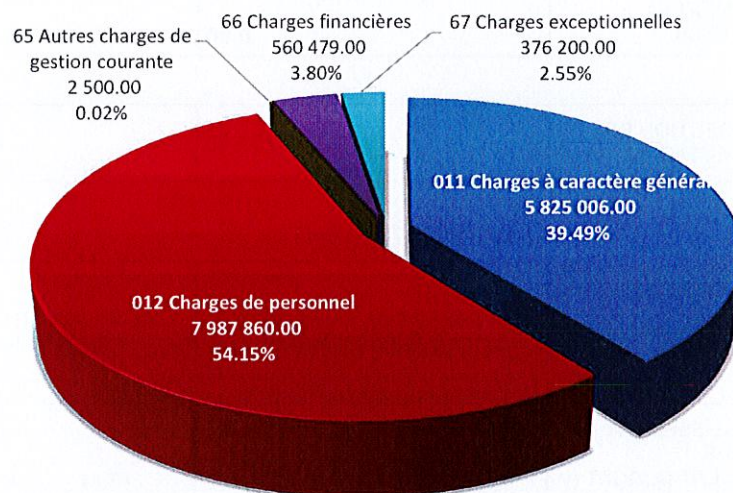
En investissement, l'excédent est de 12 641 493.87 €. Il n'y a pas besoin d'emprunt pour équilibrer la section.

a) La section d'exploitation

1. Les charges d'exploitation

Chapitre		DEPENSES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 867 037,00	5 825 006,00	-25,96 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 717 781,00	7 987 860,00	+3,5 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500,00	2 500,00	+66,67 %
66	CHARGES FINANCIERES	512 987,00	560 479,00	+9,26 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	178 200,00	376 200,00	+111,11 %
Total en réel :		16 277 505,00	14 752 045,00	-9,37 %

Les charges d'exploitation



Les charges à caractère général correspondent à 39,49 % du total des dépenses d'exploitation (-26 % résultant de l'ajustement aux dépenses réalisées en 2019). Viennent ensuite les dépenses de personnel avec 54,15 % (+3,5%) puis les charges exceptionnelles avec 2,55 % (+111 %) et financières avec 3,80 % (+9 %) du total des dépenses.

En ce qui concerne les charges à caractère général, les dépenses suivantes ont notamment été inscrites :

Objet	N-1	Proposition 2020	Variation
ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	645 200,00	502 000,00	-22,19 %
ANNONCES ET INSERTIONS	10 590,00	19 000,00	+79,41 %
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	310 700,00	271 850,00	-12,5 %
AUTRES TAXES ET REDEVANCES	1 000,00	23 000,00	+2 200 %
CARBURANTS	80 700,00	118 100,00	+46,34 %
CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	12 950,00	10 700,00	-17,37 %
DIVERS	750 150,00	375 551,00	-49,94 %
DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	2 500,00	3 325,00	+33 %
ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES	143 200,00	51 500,00	-64,04 %
ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	46 000,00	56 350,00	+22,5 %

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le



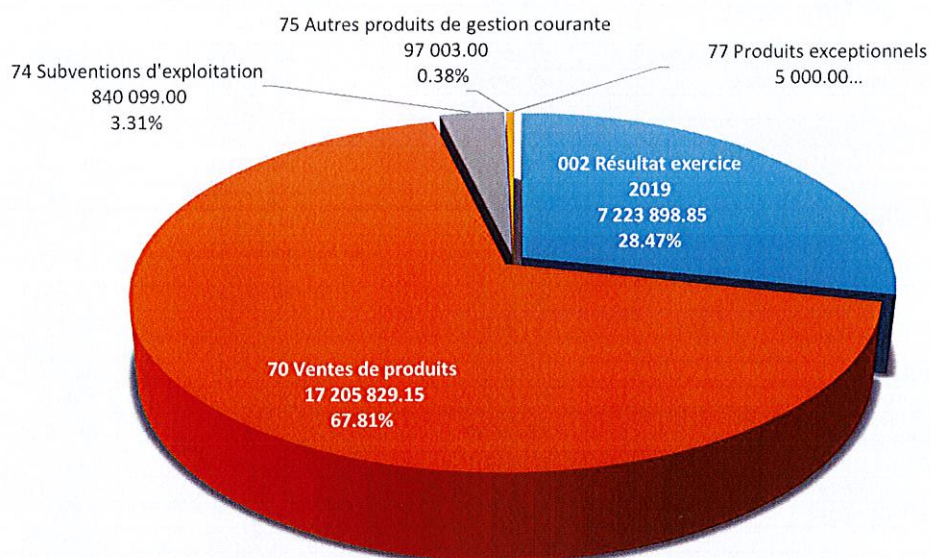
ID : 050-200067205-20200611-DEL2020_045-BF

Objet	N-1	Proposition 2020	Variation
ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	543 900,00	415 900,00	-23,53 %
ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	31 600,00	33 300,00	+5,38 %
ENTRETIEN ET REPARATIONS RESEAUX	467 000,00	86 000,00	-81,58 %
ETUDES ET RECHERCHES	154 000,00	129 000,00	-16,23 %
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	14 850,00	12 900,00	-13,13 %
FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	102 200,00	146 600,00	+43,44 %
FOURNITURES NON STOCKABLES	1 293 200,00	1 020 400,00	-21,09 %
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	89 675,00	94 400,00	+5,27 %
HONORAIRES	228 800,00	34 450,00	-84,94 %
LOCATIONS MOBILIERES	27 000,00	15 100,00	-44,07 %
MAINTENANCE	92 850,00	57 550,00	-38,02 %
MISSIONS	8 000,00	850,00	-89,38 %
MULTIRISQUES	23 251,00	23 700,00	+1,93 %
PRODUITS D'ENTRETIEN	9 743,00	1 500,00	-84,6 %
PRODUITS DE TRAITEMENT	214 500,00	210 500,00	-1,86 %
REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERSES	18 833,00	2 000,00	-89,38 %
REMBOURSEMENTS DE FRAIS	917 650,00	963 155,00	+4,96 %
SOUS TRAITANCE GENERALE	496 700,00	1 121 600,00	+125,81 %
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6 000,00	4 500,00	-25 %
MAINTENANCE	92 850,00	57 550,00	-38,02 %
MISSIONS	8 000,00	850,00	-89,38 %
MULTIRISQUES	23 251,00	23 700,00	+1,93 %

2. Les produits d'exploitation

Chapitre	RECETTES			
	BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 258 066,26	7 223 898,85	+ 37,39 %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	1 000,00	0 %
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	17 243 160,74	17 205 829,15	-0,22 %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 316 626,00	840 099,00	-36,19 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	113 000,00	97 003,00	-14,16 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 050,00	5 000,00	-50,25 %
Total en réel :		23 940 903,00	25 372 830,00	+ 5,98 %

Les produits d'exploitation



Les produits d'exploitation proviennent à 67,81 % des ventes de produits, de la reprise du résultat excédentaire 2019 à 28,47 % et 3,31 % de subventions d'exploitation.

En ce qui concerne les ventes de produits, la déclinaison est la suivante :

- La redevance pour assainissement collectif pour 11.717.832 €
- Les travaux pour 367.000 €
- Les participations pour assainissement collectif pour 260.300 €
- Les participations des communes pour 60.300 €
- Le traitement de matières (vidanges) et vente d'électricité pour 314.000 €

Pour les subventions, la principale recette provient de la prime pour épuration à hauteur de 750.000 €.

3. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

Chaîne de l'épargne après reprise des résultats	Budget Primitif
Dépenses de gestion	14 752 045,00
Recettes de gestion	25 372 830,00
Epargne de gestion	10 620 785,00
- Intérêts	560 479,00
Epargne brute	10 060 306,00
- Amortissement de capital de la dette	2 980 754,00
Epargne nette	7 079 552,00

L'épargne nette est de 7 079 552,00 €.

L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par un niveau d'épargne brute suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions. Ce ratio est en augmentation du fait d'une augmentation de l'épargne brute plus importante que la hausse des dotations aux amortissements et provisions.

Epargne / DAP après reprise des résultats	Budget Primitif
Epargne brute	10 060 360,00
Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	5 012 814,00
Epargne brute / DAP	2,07

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'équipement

Le budget 2020 intègre 18.087.739 € de dépenses d'équipement (hors opérations pour compte de tiers).

Il est prévu :

- 602.000 € de frais d'étude ;
- 6.500 € de frais d'insertion ;
- 15.225.250 € de travaux sur bâtiments, réseaux existants et aménagements de bourgs décliné de la manière suivante :

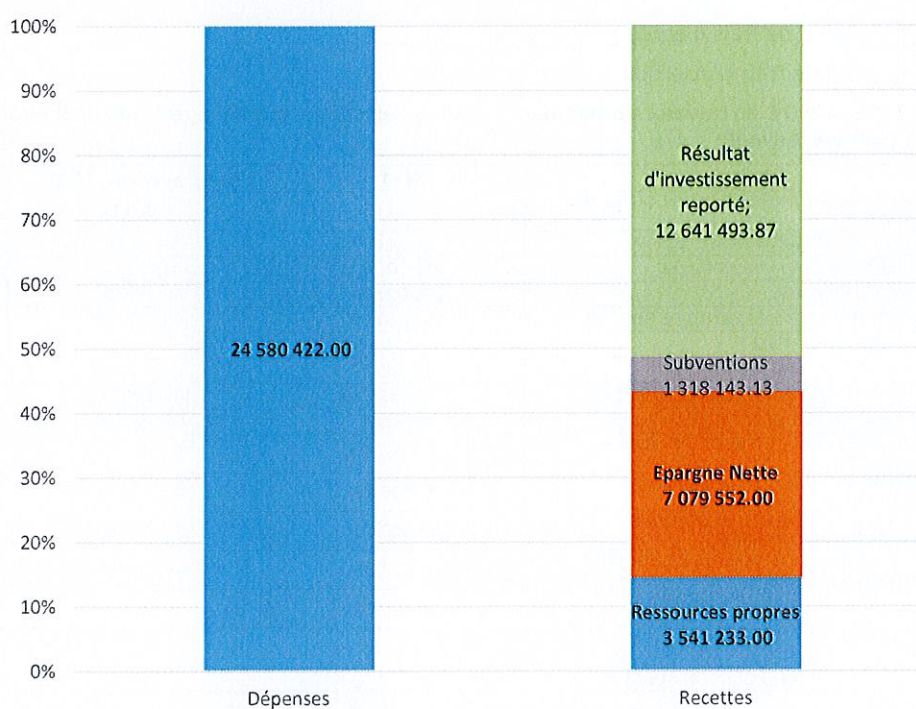
Objet	N-1	Proposition 2020	Variation
ASST INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	7 048,55	24 939,51	+128,42 %
BRANCHEMENTS NEUFS ASST LE HAM	8 734,00	3 734,00	-100 %
DESSERTE HAMEAU VIRANDEVILLE	516 000,00	11 228,40	-100 %
DESSERTE LA PLAGE	285 000,00	285 000,00	0 %
DIAGNOSTICS AMENAGEMENTS DE BOURGS	350 000,00	310 000,00	-100 %
DIAG RESEAUX LE HAM	75 350,15	2 511,51	-100 %
EU CUC H PROG ANNUEL	568 245,87	735 239,18	-3,21 %
EU PROGRAMME ANNUEL Cherbourg en Cotentin	1 586 826,66	1 363 232,62	-59,04 %
INSTALLATION MAT ET OUTIL TECHNIQUE	5 000,00	566 586,83	+11 228 %
INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	797 762,78	335 284,55	-72,23 %
INSTAL MAT ET OUTIL TECH OPERATION EXTENSION DE RESEAUX	58 660,66	140 000,48	+108,15 %
INSTAL.TECH.BATIMENTS ET STATIONS RELEVEMENT (ENTREPRISE)	15 000,00	91 718,50	+233,33 %
INSTAL.TECH.BATS BATIMENTS ET STATIONS RELEVEMENT (REGIE)	33 723,80	55 723,80	+63,09 %
INSTAL.TECH.BAT.STATION D'EPURATION EST (ENTREPRISE)	95 500,00	104 000,00	+8,9 %
INSTAL.TECH. STATION EPURATION OUEST (ENTREPRISE)	6 000,00	208 000,00	+3 366,67 %
INST.TECH.STATION EPURATION OUEST REGIE	29 612,20	46 915,54	-15,58 %
MISE A LA COTE	100 000,00	104 000,00	0 %
MISE EN CONFORMITE INSTAL TECH BAT	6 800,00	6 800,00	0 %
OPERATION 33 EXTENSION ASST DIVERS	24 000,00	24 000,00	-100 %
OPERATION 34 LE CAP ET LA CORNICHE	29 225,00	29 225,00	-100 %
REHABILITATION RESEAUX BRICQUEBEC	100 000,00	4 840,00	-100 %
REHABILITATION RESEAUX ET STP SOTTEVAST	40 000,00	990,00	-100 %
REHABILITATION RESEAUX VALOGNES	257 000,00	740 209,45	+133,79 %
RESEAU D'ASS COLLECTIF MONTEBOURG	0,00	70 124,94	0 %
RESEAU DE COLLECTE	30 304,00	4 624,91	-100 %
RESERVES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	9 086 142,79	11 415 339,32	+25,63 %
STATION EPURATION EST INSTAL.TECHN. (REGIE)	117 810,33	319 749,14	+155,5 %
ST LO D'OURVILLE (PORTAIL PR)/ PORTBAIL (STEP)	0,00	11 000,00	0 %
TRAVAUX AMENAGEMENTS DE BOURGS	620 000,00	33 671,57	-100 %
TRAVAUX BRANCHEMENTS ET RESEAUX	0,00	221 340,99	0 %
TRAVAUX DE RESEAUX	216 651,33	1 122 243,75	+403,57 %

- 53.600 € de d'acquisition de logiciels et licences ;
 - 69.500 € d'acquisition de matériel roulant.
- c) Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

Financement de l'investissement 2020		
Epargne nette	7 079 552,00	28,80%
Ressources propres	3 541 233,00	14,41%
Subventions	1 318 143,13	5,36%
Avances	-	0%
Emprunt	-	0%
Résultat d'investissement reporté	12 641 493,87	51,43%
Total des recettes d'investissement	24 580 422,00	100%

L'épargne nette finance 28,80 % de l'investissement et les ressources propres à hauteur de 14,41 %. Le résultat d'investissement reporté représente 51,43 % des ressources de financement.



d) La dette du budget de l'assainissement

La dette du budget de l'assainissement s'élève à 24 300 363,68 € au 1^{er} janvier 2020, soit une diminution de 2 022 692,79 € par rapport à 2019.

en €	2019	2020	Variation	% d'évolution
Encours au 1er janvier	26 323 056,47	24 300 363,68	-2 022 692,79	-7,7%

Les caractéristiques de la dette du budget assainissement sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,69%
- Durée résiduelle moyenne : 12 ans 9 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 90,91 % sur taux fixe et 9,09 % sur taux variables

Ainsi, pour le budget de l'assainissement, l'annuité nette prévisionnelle est de 3 541 233 €.

	2020
Capital	2 980 754
Intérêts	560 479
Annuité nette	3 541 233

L'annuité nette comprend des régularisations d'échéances des années 2018-2019 en attente de procès-verbaux de mise à disposition suite aux transferts d'emprunts de l'ex budget annexe assainissement TTC pour 835 268 €.

3) Le budget annexe de l'assainissement non collectif (SP

Le budget du SPANC s'équilibre, tous mouvements confondus, à 1.116.083 € en section d'exploitation et à 706.743 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 116 083,00	384 000,27
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 732 082,73
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 116 083,00	1 116 083,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	117 309,00	26 337,00
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	589 434,00	74 809,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0	(si solde positif) 605 597,00
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		706 743,00	706 743,00

La section de fonctionnement enregistre la reprise du résultat reporté pour 732 082.73 €.

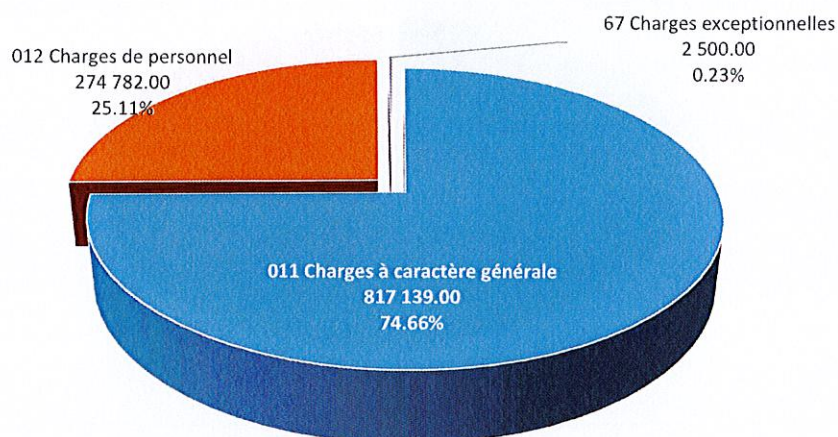
En investissement, l'excédent est de 605 597 €. Il n'y a pas besoin d'emprunt pour équilibrer la section.

a) La section d'exploitation

1. Les charges d'exploitation

Chapitre		DEPENSES		
		BP/BS/ Reports 2019	Proposition 2020	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	549 767,00	817 139,00	+48,63 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	226 700,00	274 782,00	+21,21 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 770,00	2 500,00	-83,07 %
Total en réel :		791 237,00	1 094 421,00	+38,32 %

Les charges d'exploitation



Les charges à caractère général représentent 74,66% du total des dépenses d'exploitation (cela représente une progression de +48 % par rapport à l'exercice 2019) et les charges de personnel 25,11 % (+ 21 %).

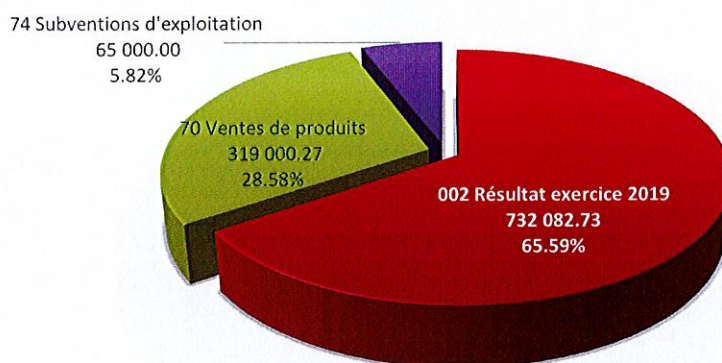
Enfin, sont notamment inscrits au titre des charges à caractère général les dépenses suivantes :

- La sous-traitance (prestation entretien et contrôle) pour 93.100 €
- Des locations immobilières pour 14.000 €
- La fourniture de petits équipements pour 6.300 €
- Les combustibles et carburants pour 8.500 €
- Les contrats de maintenance pour 2.250 €
- Les assurances multirisques pour 2.850 €

2. Les produits d'exploitation

Chapitre		RECETTES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	482 736,69	732 082,73	+ 51,65 %
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	349 500,31	319 000,27	-8,73 %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	21 000,00	65 000,00	+ 209,52 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0 %
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00	0,00	0 %
Total en réel :		853 237,00	1 116 083,00	+ 30,81 %

Les produits d'exploitation



Le résultat de l'exercice 2019 représente 65,59 % des produits d'exploitation. Les ventes de produits correspondent à 28,58 % du total des recettes d'exploitation et les subventions pour 5,82 %.

En ce qui concerne les ventes de produits, les inscriptions suivantes ont été effectuées :

- Redevances pour 302.000 €
- Travaux pour 17.000 €
- Autres subventions d'exploitation pour 65.000 €

3. Les soldes intermédiaires de gestion

Avec la reprise des résultats, les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

Chaine de l'épargne après reprise du résultat	Budget Primitif
Dépenses de gestion	418 802,00
Recettes de gestion	1 116 082,00
Epargne de gestion	697 280,00
- Intérêts	0,00
Epargne brute	697 280,00
- Amortissement de capital de la dette	0,00

Epargne nette

Avec la reprise des résultats, l'équilibre de la section d'exploitation est assuré par un niveau d'épargne brute suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions. Ce ratio est en augmentation du fait d'une augmentation de l'épargne brute combinée à une baisse des dotations aux amortissements et provisions.

Epargne / DAP après reprise des résultats	Budget Primitif
Epargne brute	697 280,00
Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	21 662,00
Epargne brute / DAP	32,19

b) La section d'investissement*1. Les dépenses d'équipement*

Le budget 2020 intègre 117.309 € de dépenses d'équipement

La poursuite des travaux pour compte de tiers n'a pas été inscrite au budget. Cette absence entraîne un déséquilibre de certaines opérations et d'importantes modifications du volume du budget. Il sera nécessaire de les corriger à la prochaine étape budgétaire.

Les dépenses inscrites au budget sont les suivantes :

- 7.500 € pour l'acquisition de matériel de transport ;
- 15.000 € pour l'acquisition de logiciel dédié ;
- 6.000 € pour l'acquisition de mobilier.

B. Les budgets annexes M4**1) Le budget annexe GOLF**

Ce budget ne concerne que le pôle de proximité de Montebourg. Il s'équilibre, tous mouvements confondus, à 23.248 € en section d'exploitation et à 18.768 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FUNCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	23 248,00	23 248,00
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION DE FUNCTIONNEMENT (3)		23 248,00	23 248,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 941,33	18 768,00
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 10 826,67	(si solde positif) 0,00
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		18 768,00	18 768,00

La section de fonctionnement enregistre un solde excédentaire 2019 de 7 578.47 € qui sont intégralement placés en réserve au compte 1068.

En investissement, le déficit est de 10 826.67 €. Une subvention exceptionnelle du budget principal de 3 248.20 € permet de maintenir l'équilibre.

a) La section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		DEPENSES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 960,00	6 759,80	-54,81 %
66	CHARGES FINANCIERES	7 657,00	7 294,00	-4,74 %
Total en réel :		22 617,00	14 053,80	-37,86 %

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 14 053.80 € en mouvements réels.
 Il s'agit de dépenses liées au fonctionnement du golf (taxes foncières, locations immobilières, ...).

2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre		RECETTES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00	19 999,80	0 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 445,00	3 248,20	-75,84 %
Total en réel :		33 445,00	23 248,00	-30,49 %

Les recettes proviennent exclusivement des produits de gestion courante de revenus des immeubles.

b) La section d'investissement

Les dépenses servent exclusivement à rembourser le capital emprunté pour un montant de 7 941.33 €.

c) La dette

La dette du budget annexe du golf :

€	2019	2020	Variation	% d'évolution
Encours au 01.01	160 850,77	153 272,30	-7 578,47	-4,7%

Les caractéristiques de la dette du budget golf sont les suivantes :

- Taux moyen : 4,78%
- Durée résiduelle moyenne : 13 ans et 11 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100% sur taux fixe

	Prévisionnel 2020
Amortissement du capital	7 941
Intérêts	7 294
Total annuité de la dette	15 235

2) Budget annexe ACTIVITE COMMERCIALE TOURISME

Suite à la création de la SPL Tourisme au 1^{er} janvier 2018, l'ensemble des activités tourisme de la centralité, et des pôles de proximité de Cote des Isles et Saint Pierre Eglise sont gérés par la SPL. Le budget activités commerciales tourisme prend en charge désormais la gestion du Moulin de Fierville, situé sur le pôle de proximité de la côte des isles. Avec la prise de nouveaux équipements au 1^{er} janvier 2019, ce budget retrace également l'activité de la boutique de Ludiver.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 222.384 € en section d'exploitation et à 305 324 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	222 384,00	219 106,40
	+	+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 277,60
	+	+	+
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		222 384,00	222 384,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	300 942,87	260 224,05
	+	+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 381,13	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 45 099,95
	+	+	+
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		305 324,00	305 324,00

La section de fonctionnement enregistre la reprise du résultat reporté pour 3 277.60 €.

En investissement, l'excédent est de 45 099.95 €. Il n'y a pas besoin d'emprunt pour équilibrer la section.

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		DEPENSES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	722,40	0,00	-100 %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	85 090,60	91 038,00	+6,99 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	104 225,00	100 870,00	-3,22 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00	5,00	0 %
66	CHARGES FINANCIERES	830,00	753,00	-9,28 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	100,00	0 %
Total en réel :		190 973,00	192 766,00	+0,94 %

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 192.766 € en mouvements réels. Elle comprend l'achat de marchandises pour la boutique de Ludiver (26 410€) ainsi que pour le moulin (28 000€). La communauté d'Agglomération prend en charge l'entretien et les réparations du site du Moulin de Fierville ainsi que toutes les dépenses courantes (eau, énergie, ...).

La principale diminution est liée aux frais de personnel.

2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre		RECETTES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	3 277,60	0 %
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	84 000,00	92 000,00	+ 9,52 %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	125 268,00	116 272,40	-7,18 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 000,00	6 000,00	0 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0 %
Total en réel :		215 268,00	217 550,00	+ 1,06 %

Les recettes s'équilibrent à 217.550 € en mouvements réels.

La section de fonctionnement s'équilibre avec une subvention du budget principal de 116 272 €.

Les recettes liées à l'activité du moulin, la location de l'auberge et la boutique Ludiver (92 000€) couvrent les charges à caractère général (91 038,20€), par contre, elles ne couvrent pas les charges de personnel (100 870 €) composées de 2 agents titulaires et d'un saisonnier.

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 305 324 €.

Les dépenses d'équipement représentent quant à elles 300 490 €. En investissement, il est prévu le programme de réhabilitation de la grange pour 250 000€ avec des subventions à hauteur de 160 000€.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 275 706 € en mouvements réels.
 Des subventions sont prévues à hauteur de 160 000 € en parallèle des dépenses de réhabilitations

La section d'investissement s'équilibre par le biais d'un emprunt de 63 881,05 €.

c) La dette

La dette du budget annexe activités commerciales tourisme :

€	2019	2020	Variation	% d'évolution
Encours au 01.01	45 000,00	41 000,00	-4 000,00	-8,9%

Les caractéristiques de la dette du budget activités commerciales tourisme sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,94%
- Durée résiduelle moyenne : 10 ans et 02 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100% sur taux fixe

	Prévisionnel 2020
Amortissement du capital	4 000
Intérêts	753
Total annuité de la dette	4 753

3) Budget annexe CINEMA

Ce budget ne concerne que le pôle de proximité du Val de Saire.
 Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 194 043 € en section de fonctionnement et 930 394 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	194 043,00	194 043,00
	+	+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		194 043,00	194 043,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	809 247,19	930 394,00
	+	+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	25 067,49	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 96 079,32	(si solde positif) 0,00
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		930 394,00	930 394,00

La section de fonctionnement enregistre un solde excédentaire 2019 de 1 976.49 € qui est intégralement placé en réserve au compte 1068.

En investissement, le déficit est de 96 079.32 €. Une subvention exceptionnelle du budget principal de 159 772.32 € et un emprunt de 305 000,19 € permettent de maintenir l'équilibre de la section.

a) La section d'exploitation1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		DEPENSES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 177,51	0,00	-100 %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	33 500,00	19 625,68	-41,42 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 000,00	0,00	-100 %
66	CHARGES FINANCIERES	0,49	0,00	-100 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	22 000,00	0 %
Total en réel :		58 678,00	41 625,68	-29,06 %

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 41 625.58 € en mouvements réels et 152 417.32 € en mouvements d'ordre.

L'année 2019 a vu l'arrivée d'un nouveau délégataire, avec des charges et des recettes supplémentaires. Conformément au cahier des charges, la collectivité verse 18 000 € au délégataire et celui-ci verse à la collectivité une redevance avec une part fixe (1 200€) et une part variable (estimée à 1 800 €). La collectivité a également à sa charge 50% des dépenses des fluides. Il y a également des frais de maintenance et d'assurance.

2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre		RECETTES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	3 600,00	3 600,00	0 %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	142 491,00	159 772,32	+ 12,13 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 000,00	2 000,68	-49,98 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0 %
Total en réel :		150 091,00	165 373,00	+ 10,18 %

Les recettes s'équilibrent à 56 682 € en mouvements réels et 28 670 € en mouvements d'ordre.

Ce budget bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget principal de 159 772,32 €.

b) La section d'investissement1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 930 394,00 € dont 901 724 € en mouvements réels et 28 670 € en mouvements d'ordre.

Il s'agit de la poursuite du programme de rénovation de la salle de cinéma : la réfection de la toiture, l'isolation thermique et la mise en accessibilité. Le projet est estimé à 600 000€. Ce projet est subventionné par l'Etat et le Département.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 930 394 € dont 777 976.68 € en mouvements réels et 152 417.32 € en mouvements d'ordre.

Ce budget s'équilibre avec un emprunt de 305 000 €.

c) La dette

La dette du budget du cinéma :

€	2019	2020	Variation	% d'évolution
Encours au 01.01	41 198,00	18 312,00	-22 886,00	-55,6%

L'encours du budget annexe cinéma correspond à une avance accordée en 2012 par le Centre National du Cinéma pour les travaux de numérisation des salles.

Les caractéristiques de la dette du budget cinéma sont les suivantes :

- Taux moyen : 0%
- Durée résiduelle moyenne : 3 ans et 7 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100% taux fixe

	Prévisionnel 2020
Amortissement du capital	4 577
Intérêts	0
Total annuité de la dette	4 577

4) Budget annexe PORT DIELETTE

Ce budget ne concerne que le pôle de proximité des Pieux. Il est nécessaire de bien identifier et regrouper toutes les dépenses du Port, en vue de son transfert vers une autre collectivité.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 1 473 080 € en section de fonctionnement et 2 812 219 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 473 080,00	1 473 080,00
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 473 080,00	1 473 080,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 289 000,13	2 812 219,00
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	306 193,67	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 217 025,20	(si solde positif) 0,00
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 812 219,00	2 812 219,00

La section de fonctionnement enregistre un solde excédentaire 2019 de 336 375.84 € qui sont intégralement placés en réserve au compte 1068.

En investissement, le déficit est de 1 217 025.20 €. Un emprunt de 1 968 625.16 € permet de maintenir l'équilibre de la section.

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		DEPENSES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	911 000,00	852 210,00	-6,45 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	284 946,00	272 655,00	-4,31 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 550,00	4 550,00	0 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00	2 200,00	-12 %
Total en réel :		1 202 996,00	1 131 615,00	-5,93 %

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 1 131 615 € en mouvements réels et 341 465 € en mouvements d'ordre. Il s'agit de l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement et à l'entretien du Port.

2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre		RECETTES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000,00	26 000,00	+ 30 %
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	656 350,00	659 080,00	+ 0,42 %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 102 082,00	0,00	-100 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	161 100,00	146 000,00	-9,37 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000,00	5 000,00	-66,67 %
Total en réel :		1 954 532,00	836 080,00	-57,22 %

Les recettes s'équilibrent à 836 080 € en mouvements réels et 637 000 € en mouvements d'ordre.

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 2 812 219 € dont 2 062 219 € en mouvements réels et 750 000 € en mouvements d'ordre.

Les dépenses d'équipement représentent quant à elles 843 193 €. Il s'agit de travaux d'aménagement du châssis du ponton B, de la borne de pesée, de la mise en place d'une vidéosurveillance.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 812 219 € dont 2 357 754 € en mouvements réels et 454 465 € en mouvements d'ordre.

L'équilibre de la section d'investissement s'effectue par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 1 970 625 €.

5) Budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL ID : 050-200067205-20200611-DEL2020_045-BF

Ce budget concerne les pôles de proximité de Cherbourg en Cotentin et de Douve Divette.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 465 925 € en section de fonctionnement et 1 569 354 € en section d'investissement.

Le budget se présente ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	465 925,00	465 925,00
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		465 925,00	465 925,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 038 130,01	1 317 506,85
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	111 715,99	251 847,15
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 419 508,00	(si solde positif) 0,00
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 569 354,00	1 569 354,00

La section de fonctionnement enregistre un solde excédentaire 2019 de 168 267.73 € qui sont intégralement placés en réserve au compte 1068.

En investissement, le déficit est de 419 508 €. Une subvention du budget principal de 111 019.11 € et un emprunt de 820 797.01 € permettent de maintenir l'équilibre de la section.

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		DEPENSES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	123 990,00	128 000,00	+3,23 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	0,00	-100 %
66	CHARGES FINANCIERES	6 322,00	4 882,89	-22,76 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 280,00	4 600,00	-69,9 %
Total en réel :		145 602,00	137 482,89	-5,58 %

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 137 482.89 € en mouvements réels et 328 442.11 € en mouvements d'ordre.

Il y a des travaux d'entretien et de réparation pour les différents bâtiments : Les Vindits (20 000€), hôtel d'entreprises (25 000 €), des vérifications réglementaires, le remboursement des taxes foncières à la ville de Cherbourg en Cotentin et le paiement des intérêts d'emprunts (5 770 €). Il est également prévu 10 000 € pour l'entretien de l'atelier de location, situé sur le pôle de proximité de Douve et Divette.

2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre		RECETTES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	173 600,00	260 000,00	+ 49,77 %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	223 100,00	111 109,11	-50,2 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	64 450,00	51 000,89	-20,87 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0 %
Total en réel :		461 150,00	422 110,00	-8,47 %

Les recettes s'équilibrent à 422 110 € en mouvements réels et 43 815 € en mouvements d'ordre. Elles se décomposent de la manière suivante : il s'agit des revenus de locations des Vindits (48 000€), de l'Amont Quentin (12 000 €) et bâtiments d'activité (200 000 €), ainsi que les remboursements par les locataires des charges locatives (51 000 €).

b) La section d'investissement1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 1 569 354 € dont 1 525 539 € en mouvements réels et 43 815 € en mouvements d'ordre.

Les dépenses d'équipement représentent quant à elles 1 005 595 €. Il s'agit de 700 000 € d'acquisition de bâtiment (Armanville), la réfection des murs rideaux pour 30 000 €, divers travaux sur bâtiments pour 28 500 €, la mise en conformité du bâtiment des Vindits pour 55 000 €.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 569 354 € dont 1 240 911.89 € en mouvements réels et 328 442.11 € en mouvements d'ordre.

L'équilibre de la section d'investissement s'effectue à la fois par un virement de la section d'exploitation (192 812 €) et par l'inscription d'un emprunt (820 797 €).

c) La dette

La dette du budget annexe développement économique locations (M4).

€	2019	2020	Variation	% d'évolution
Encours au 01.01	532 995,93	435 962,19	-97 033,74	-18,2%

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique locations (M4) sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,58%
- Durée résiduelle moyenne : 4 ans et 3 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 0,97% sur taux fixe et 99,03% sur taux variable LEP

	Prévisionnel 2020
Amortissement du capital	92 165
Intérêts	4 882
Total annuité de la dette	97 047

6) Budget annexe TRANSPORTS

Ce budget concerne l'organisation des transports publics urbains sur Cherbourg-en-Cotentin et les transports scolaires sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.
 La délégation de transport avec la Région se termine en juillet 2020.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 33 238 876 € dont:
 - 16 642 10 € en section d'exploitation.
 - 16 596 266 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	16 642 610,00	15 622 300,77
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 020 309,23
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		16 642 610,00	16 642 610,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 605 566,08	1 669 447,00
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 951 186,73	14 926 819,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 4 039 513,19	(si solde positif) 0,00
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		16 596 266,00	16 596 266,00

La section de fonctionnement enregistre la reprise du résultat reporté pour 1 020 309.23 €.

En investissement, le déficit est de 4 039 513.19 €. Néanmoins, le report de recettes d'un montant de 14 926 819 € permet d'équilibrer la section sans recours à une subvention du budget principal ou un emprunt.

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		DEPENSES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 562 547,00	7 122 800,00	+8,54 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00	263 000,00	0 %
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 000,00	2 000,00	0 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000,00	20 000,00	+300 %
66	CHARGES FINANCIERES	20 438,00	18 613,00	-8,93 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 024 713,00	7 926 750,00	-1,22 %
Total en réel :		14 614 698,00	15 353 163,00	+5,05 %

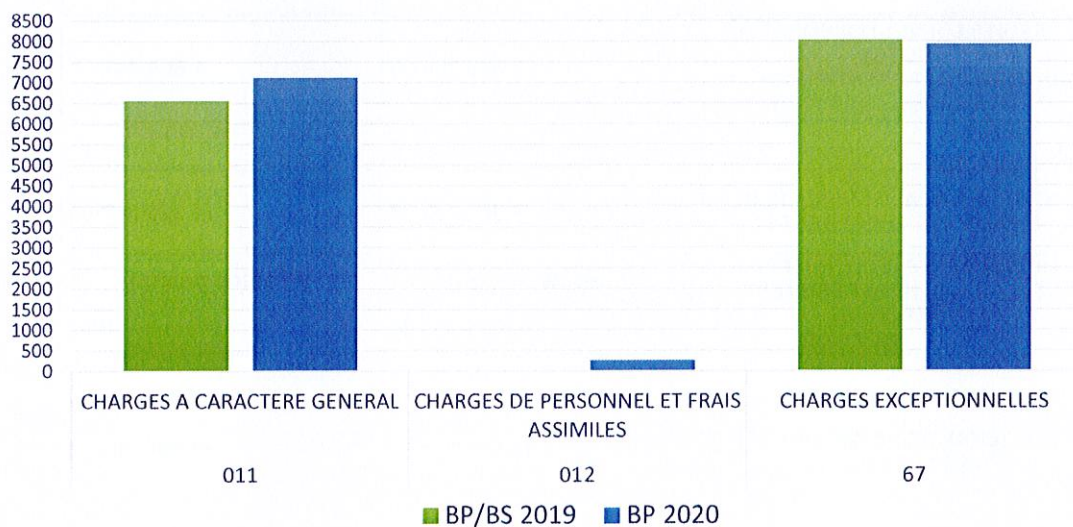
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 15 353 163 € en mouvements réels et 1 289 447 € en mouvements d'ordre.

Il s'agit principalement :

- Du montant versé au délégataire Kéolis : 7 925 000 €.
- Du montant du remboursement à la Région : 3 520 000 €.
- De la mission d'accompagnement pour la délégation de service public : 132 000 €.
- L'entretien et la réparation des vélos électriques : 100 000 €.
- De la mise en place du transport non urbain : 3 130 000 €.

A compter de 2020, les dépenses de personnels vont être imputées sur le budget transport afin d'avoir une vision réelles des charges de ce budget.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP&BS 2019 / BP 2020

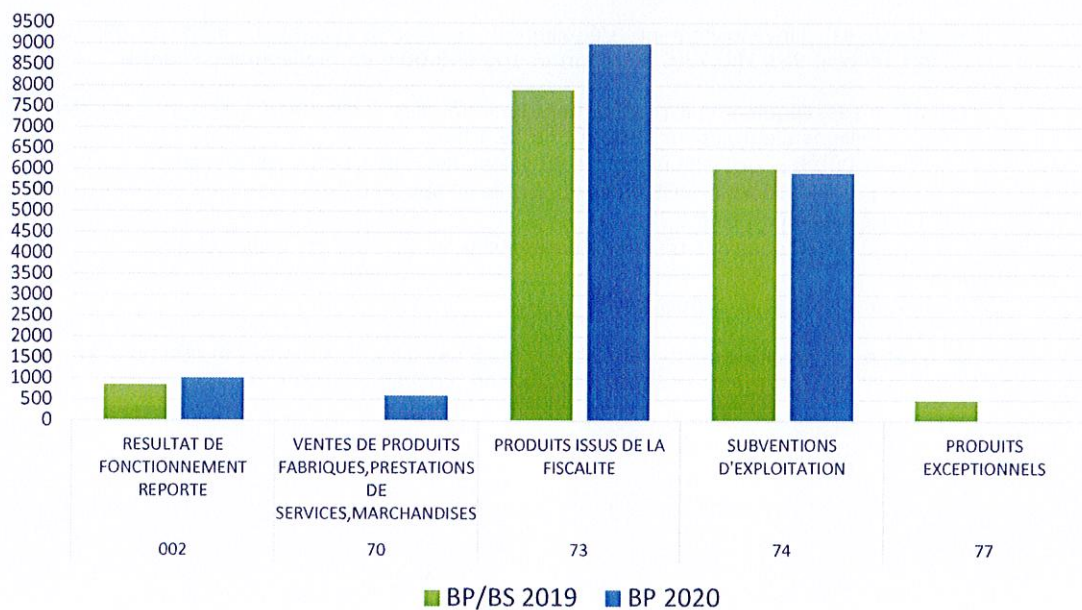


2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre		RECETTES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	851 056,37	1 020 309,23	+ 19,89 %
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	8 000,00	596 000,00	+ 7 350 %
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	7 900 000,00	9 000 000,00	+ 13,92 %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	6 017 251,00	5 920 251,00	-1,61 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	50 000,00	0 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	486 636,63	0,77	-100 %
Total en réel :		15 262 944,00	16 586 561,00	+ 8,67 %

Les recettes s'équilibrent à 16 586 561 € en mouvements réels et 56 049 € en mouvements d'ordre. En dehors du versement mobilité (9 M€), il s'agit du versement de la Région de 5 543 290 € et dans le cadre de la délégation et des transports navettes entre les regroupements pédagogiques intercommunaux estimés 253 000 €.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP&BS 2019 / BP 2020



L'équilibre du budget annexe est assuré par le produit du versement mobilité perçu sur les entreprises et les administrations de plus de 11 salariés implantés sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 9 millions d'euros prévus au budget 2020. A noter que le Covid 19 va impacter fortement la recette attendue en matière de versement mobilité. Cette recette devra être réévaluée (à la baisse) lors des prochaines étapes budgétaires.

3. Les soldes intermédiaires de gestion :

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

Chaîne de l'épargne après reprise des résultats	Budget Primitif
Dépenses de gestion courante	15 353 163,00
Recettes de gestion courante	16 586 561,00
Epargne de gestion	1 233 398,00
- Intérêts	18 613,00
Epargne brute	1 214 785,00
- Amortissement de capital de la dette	103 453,00
Epargne nette	1 111 332,00

Après la reprise du résultat, le budget du transport dégage une épargne nette de 1 111 332 €. Cette épargne nette assure l'équilibre de la section d'exploitation (pour mémoire, l'exercice 2019 a du être équilibré par une subvention du budget principal de 99 533 €).

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 16 596 266.00 € dont 11 539 030.27 € en mouvements réels, 4 951 186.73 € en report et 106 049.00 € en mouvements d'ordre

Les dépenses d'équipement représentent quant à elles 7 396 064 €. Il s'agit, essentiellement de :

- 2 millions d'euros pour l'acquisition de 4 bus.
- 145 000 € pour l'acquisition de 85 vélos électriques et 15 vélos pliables.
- 3 120 000€ pour la MOE du bus nouvelle génération. Cette action est financée par les recettes inscrites en reports
- 140 000 € pour des travaux d'accessibilité en lien avec le Département.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 16 596 266.00 € dont 330 000.00 € en mouvements réels, 14 926 819.00 € de report et 1 339 447.00 € en mouvements d'ordre.

c) La dette

La dette du budget annexe transports

€	2019	2020	Variation	% d'évolution
Encours au 01.01	1 759 281,69	1 591 026,34	-168 255,35	-9,6%

Les caractéristiques de la dette du budget transports sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,22%
- Durée résiduelle moyenne : 16 ans et 4 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 24% sur taux fixe et 76% sur taux variables

	Prévisionnel 2020
Amortissement du capital	103 453
Intérêts	18 613
Total annuité de la dette	122 066

7) Budget annexe DECHETS MENAGERS M4

Ce budget concerne les pôles de proximité Côte des Isles, Douve et Divette.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 3 593 092 € dont:

- 2 327 039 € en section d'exploitation.
- 1 266 053 € en section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 327 039,00	2 130 358,11
	+	+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 196 680,89
	+	+	+
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 327 039,00	2 327 039,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 186 476,98	439 459,68
	+	+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	79 576,02	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 826 593,32
	+	+	+
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 266 053,00	1 266 053,00

La section de fonctionnement enregistre la reprise du résultat reporté pour 196 680.89 €.

En investissement, l'excédent est de 826 593.32 €. Il n'y a pas besoin d'emprunt pour équilibrer la section.

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	DEPENSES			
	BP/BS/RP2019	Proposition 2020	Evolution	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 337 401,00	1 199 280,00	-10,33 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	644 090,00	701 300,00	+8,88 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 000,00	2 400,00	-86,67 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 400,00	14 600,00	-16,09 %
Total en réel :		2 016 891,00	1 917 580,00	-4,92 %

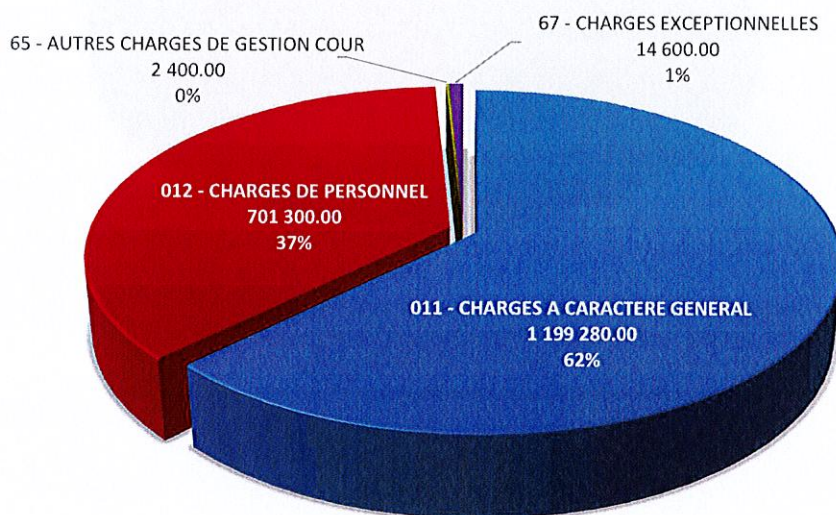
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 1 917 580 € en mouvements réels (-4.92% par rapport à 2019) et 409 459 € en mouvements d'ordre.

Les dépenses liées au traitement des ordures ménagères résiduelles (80 000€), la collecte des emballages ménagers recyclables (90 000€), le tri des EMR (100 000€), la collecte du verre (36 500€), le transport et le traitement pour les déchetteries (468 000€), et la location des bennes (8 000€) représentent 782 500€. Il faut également ajouter le carburant pour la collecte (70 000 € pour le pôle de proximité de la Côte des Isles et 18 000 € pour le pôle de proximité de Douve et Divette) ainsi que toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des déchetteries.

Concernant les dépenses de personnel, l'évaluation des charges à rembourser au budget principal n'est pas simple et demande à être affinée. La part estimée à verser au budget principal est estimée à 636 690 €, cependant un crédit complémentaire 63 310 € a été inscrit si le montant initial devait être réévalué pour 2019 et 2020.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

Répartition des Dépenses de fonctionnement



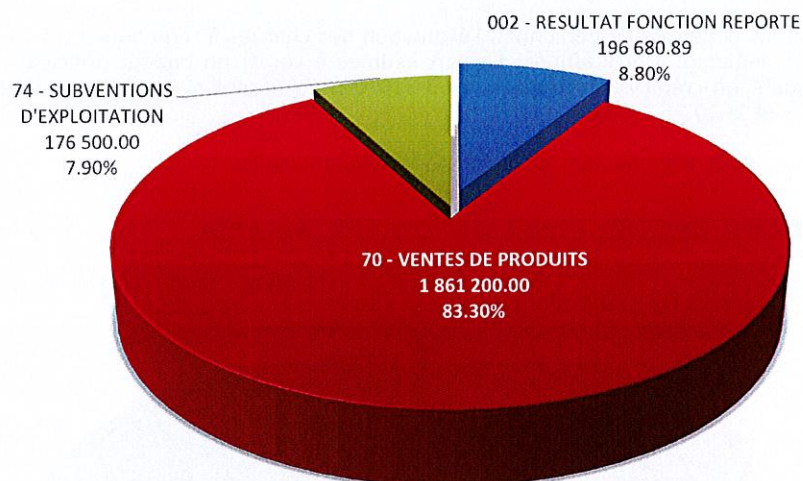
2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre		RECETTES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	134 016,41	196 680,89	+ 46,76 %
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	1 809 720,00	1 861 200,00	+ 2,84 %
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	176 500,00	0 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	260 000,00	0,00	-100 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	200 000,59	42,11	-99,98 %
Total en réel :		2 403 737,00	2 234 423,00	-7,04 %

Les recettes s'équilibrent à 2 234 423 € en mouvements réels et 92 616 € en mouvements d'ordre. Il s'agit, principalement, des redevances facturées aux habitants (1 220 000 € pour le pôle de proximité de la Côte des Isles et 575 000 € pour le pôle de Douve et Divette), les versements des organismes de soutien comme Citeo et la reprise du résultat reporté (196 680.89 €).

Elles se décomposent de la manière suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement



3. Les soldes intermédiaires de gestion :

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

	2020
Dépenses de gestion courante	1 917 580
Recettes de gestion courante	2 037 742.11
épargne de gestion	120 162.11
Charges financières	
Epargne brute	120 162.11
Amortissement capital de la dette	
épargne nette	120 162.11

Le budget déchets ménagers REOM dégage une épargne nette de 120 162.11 €.

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 1 266 053 € dont 1 143 437 € en mouvements réels et 122 616 € en mouvements d'ordre.

Les dépenses d'équipement concernent l'acquisition conteneurs individuels et collectifs ainsi que de composteurs, des mises aux normes au niveau du stockage de l'amiante, de la signalétique.

Au niveau des déchetteries, il y a le réaménagement de la déchetterie de Portbail (328 000 €) ainsi que des travaux divers (400 000€).

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 266 053 € dont 826 594 € en mouvements réels et 439 459 € en mouvements d'ordre.

L'excédent reporté est de 826 593.32 €.

C. Les budgets annexes M14**1) Budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE M14**

Ce budget concerne les pôles de proximité de Cherbourg-en-Cotentin, de Cœur Cotentin, de Douve et divette, de Les Pieux, Saint Pierre Eglise, Val de Saire et Vallée de l'Ouve.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à :

- 8 918 205 € en section de fonctionnement
- 6 958 282 € en section d'investissement

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 458 039,62	8 918 205,00
	+	+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 460 165,38	(si excédent) 0,00
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		8 918 205,00	8 918 205,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 640 295,17	6 958 282,00
	+	+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 317 986,83	(si solde positif) 0,00
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 958 282,00	6 958 282,00

Ce budget est à la fois déficitaire en fonctionnement de 460 165.38 € et en investissement de 317 986.83 €.

Le budget développement économique vente reprend l'ensemble des zones d'activités des anciennes communautés de communes ainsi que les zones communales, non achevées, qui étaient auparavant de compétence communale. Depuis le 1er janvier 2019, il y a également les zones d'Armanville et de Mermoz qui étaient gérées par le syndicat Mixte du cotentin.

Il s'agit d'un budget de lotissements qui fonctionne en écriture de stocks, c'est la raison pour laquelle il n'y a que des écritures d'ordre en investissement.

Par ailleurs, les propositions budgétaires intègrent des régularisations des comptes 1068 et 1323. En effet, ces comptes ont été mouvementés en 2018, alors qu'ils n'existent pas sur les budgets de stocks. Des mouvements sont donc réalisés entre le compte 1068 et 7718 (551 560.67 €) et entre le compte 1323 et 7718 (13 562 €).

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		DEPENSES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	457 466,25	460 165,38	+0,59 %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 056 644,00	1 900 670,00	-7,58 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,75	0,00	-100 %
66	CHARGES FINANCIERES	18 086,00	21 884,62	+21 %
Total en réel :		2 532 202,00	2 382 720,00	-5,9 %

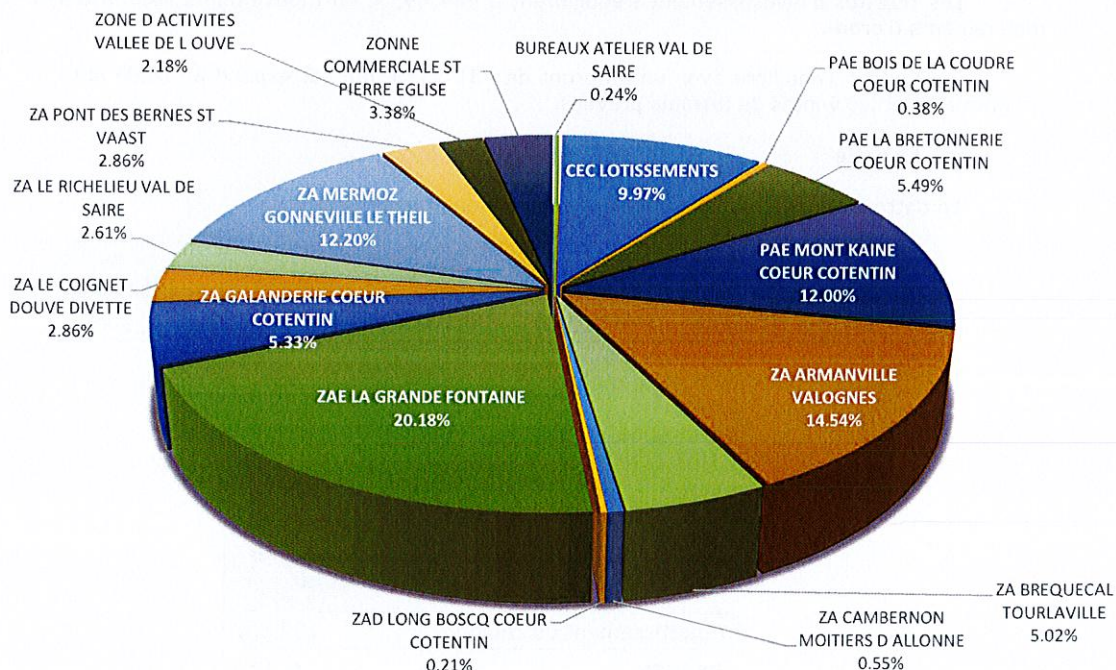
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 2 382 720 € en mouvements réels et 6 535 485 € en mouvements d'ordre.

Les travaux prévus au budget 2020 sont, entres autres, axés sur les zones suivantes :

- Zone d'Activités de la Grande Fontaine (Douve et Divette)
- Zone d'activité de Brequecal
- L'extension de la zone d'Armanville

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

REPARTITION DES DEPENSES PAR ZONES D'ACTIVITES



2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre		RECETTES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 593 679,00	1 135 178,00	-28,77 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 210,00	72 460,00	+ 67,69 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	813 517,00	1 757 272,00	+ 116,01 %
Total en réel :		2 450 406,00	2 964 910,00	+ 21 %

Les recettes s'équilibrent à 2 964 910 € en mouvements réels 5 953 295 € en mouvements d'ordre. Les recettes proviennent des ventes de terrains des zones d'activités prévues à hauteur de 1 135 178 €.

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 1 026 885 € en mouvements réels et à 5 931 397 € en mouvements d'ordre. En dehors des écritures de stocks, il y a le remboursement de l'emprunt de la zone d'Armanville.

Il y a également l'inscription du solde d'exécution déficitaire de 317 986.63 €

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 444 695 € en mouvements réels à 6 513 587 € en mouvements d'ordre.

Le budget s'équilibre avec un emprunt de 431 133 € qui correspond au solde entre les travaux programmés et les ventes de terrains prévues.

c) La dette

La dette du budget annexe développement économique ventes

€	2019	2020	Variation	% d'évolution
Encours au 01.01	1 650 000,00	1 494 754,44	-155 245,56	-9,4%

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique ventes sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,43%
- Durée résiduelle moyenne : 9 ans
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100% sur taux variable

	Prévisionnel 2020
Amortissement du capital	157 337
Intérêts	21 884
Total annuité de la dette	179 221

2) Budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M14

Ce budget concerne les communes nouvelles de La Hague et de Cherbourg-en-Cotentin, et les pôles de proximité de Les Pieux, de Montebourg, et Vallée de l'Ouve. Il s'agit des bâtiments industriels.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à :

- 1 666 194 € en section de fonctionnement
- 1 762 048 € en section d'investissement

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 666 194,00	876 502,35
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 789 691,65
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 666 194,00	1 666 194,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 628 913,12	1 463 282,22
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	133 134,88	86 278,67
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 212 487,11
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 762 048,00	1 762 048,00

Le résultat de fonctionnement reporté est excédentaire de 789 691.65 €, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté est également excédentaire de 212 487.11 €.

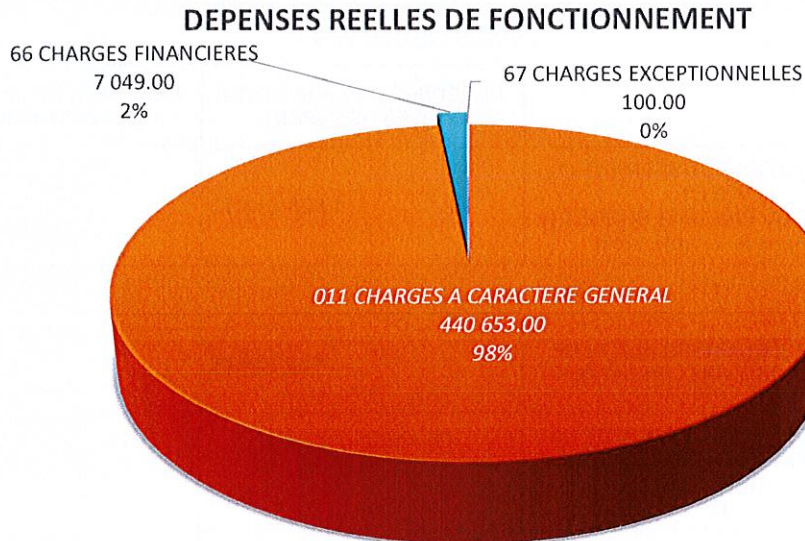
a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		DEPENSES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	558 518,00	440 653,00	-21,1 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00	5,00	0 %
66	CHARGES FINANCIERES	8 808,00	7 049,00	-19,97 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	100,00	0 %
Total en réel :		567 431,00	447 807,00	-21,08 %

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 447 807 € en mouvements réels et 1 218 387 € en mouvements d'ordre. Il s'agit notamment de :

- Energie et combustibles : 59 100 €
- Entretien et réparations de bâtiments : 82 085 €
- Maintenance chaudières 42 503 €
- Honoraires (gardiennage et logiciel facturation) : 20 000 €
- Frais d'affranchissement : 35 000 €
- Frais de télécommunications : 40 950 €
- Frais de nettoyage des locaux : 40 000 €
- Remboursement de frais La Hague : 11 550 €
- Remboursement de taxes foncières CEC : 65 000 €
- Taxes foncières : 18 680 €



2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre		RECETTES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	457 036,69	789 691,65	+ 72,79 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	210 840,00	205 840,35	-2,37 %
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	564,00	857,00	+ 51,95 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	593 979,00	513 627,00	-13,53 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	150,31	0,00	-100 %
Total en réel :		1 262 570,00	1 510 016,00	+ 19,6 %

Les recettes s'équilibrent à 1 510 016 € en mouvements réels et 156 178 € en mouvements d'ordre. Il s'agit essentiellement de :

- l'ensemble des loyers des bâtiments d'activités 511 127 €
- de remboursement de frais (locations, affranchissement..) 70 440 €
- de facturation de services : 135 000 €
- du résultat de fonctionnement reporté : 789 691.65 €

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 1 762 048 € dont 1 595 870 € en mouvements réels et 166 178 € en mouvements d'ordre.

Les dépenses d'équipement correspondent, notamment à :
des travaux :

- Pour l'auberge du pont Cochon : 51 000 €
- pour les bâtiments Louis Lumière, Hauts de Quincampoix. et divers bâtiments : 767 000 €
- Pour des travaux sur le site de la Hague : 80 000 €

Des acquisitions de matériels et d'outillage 230 000 €

Des frais d'études : 190 000 €

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 762 048 € dont 533 661 € en mouvements réels et 1 228 387 € en mouvements d'ordre.

Les recettes d'investissement correspondent à des produits de cessions 171 000 €, des dépôts et cautionnements, une subvention EPR : 57 643 € ainsi que le solde d'exécution d'investissement reporté excédentaire de 212 487.11 €.

c) La dette

La dette du budget annexe développement économique location (M14)

€	2019	2020	Variation	% d'évolution
Encours au 01.01	1 267 514,12	1 024 404,39	-243 109,73	-19,2%

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique locations (M14) sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,36%
- Durée résiduelle moyenne : 8 ans et 5 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 11,77% sur taux fixe et 88,23% sur taux variables

	Prévisionnel 2020
Amortissement du capital	222 364
Intérêts	7 049
Total annuité de la dette	229 413

3) Budget annexe ABATTOIR

Ce budget concerne l'abattoir situé sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, dont la fermeture est programmée en relation avec la construction du nouvel abattoir de Carentan.

Une délégation de service publique avec la société SMANCO organise la gestion de l'équipement.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus :

- A 183 280 € en section de fonctionnement,
- A 290 131 € en section d'investissement,

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	183 280,00	168 374,73
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 14 905,27
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		183 280,00	183 280,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	230 000,81	290 131,00
+		+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	31 378,49	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 28 751,70	(si solde positif) 0,00
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		290 131,00	290 131,00

Ce budget est excédentaire en section de fonctionnement de 14 905.27 €, et déficitaire en section d'investissement de 28 751.70 €.

Ce budget a été établi avant que les instances de la CAC n'aient connaissance de la liquidation judiciaire de la SMANCO (délégataire) et de la fermeture définitive de l'abattoir par décision du tribunal de commerce du 17 mars 2020.

Le budget avait été établi ainsi qu'il suit, il devra faire l'objet d'opérations de clôture lors d'une prochaine étape budgétaire. Les déficits de ce budget seront à supporter par le budget principal.

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre		DEPENSES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	109 333,00	132 500,00	+21,19 %
66	CHARGES FINANCIERES	1 312,00	0,00	-100 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000,00	40 000,00	0 %
Total en réel :		150 645,00	172 500,00	+14,51 %

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 172 500 € en mouvements réels et 10 780 € en mouvements d'ordre.

2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre		RECETTES		
		BP/BS/RP 2019	Proposition 2020	Evolution
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	109 889,11	14 905,27	-86,44 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	105 000,00	105 000,00	0 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	15 000,00	0 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,89	48 374,73	+ 5 435 262,92 %
Total en réel :		214 890,00	183 280,00	-14,71 %

Les recettes s'équilibrent à 183 200 € en mouvements réels. Il s'agit principalement de la redevance d'usage de l'abattoir à hauteur de 105 000€.

Une subvention exceptionnelle du budget principal (48 374 €) contribue à l'équilibre de la section d'exploitation.

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 290 131 €.

Les dépenses d'équipement représentent quant à elles 230 000 €. Il s'agit de grosses réparations permettant d'assurer la continuité de l'activité ainsi que des frais d'études pour l'allotage.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 290 131 € dont 279 351 € en mouvements réels et 10 780 en mouvements d'ordre.

L'inscription d'un emprunt de 219 220 € équilibre la section d'investissement.

Il est à noter qu'à partir de 2020, le budget abattoir n'a plus de dette. L'ensemble des emprunts sont remboursés.

4) Budget Services communs :

Pour mémoire, le budget services communes a été voté, lors de la séance du conseil communautaire du 20 décembre 2018. Ce budget reprend, par pôle de proximité, l'ensemble des compétences qui étaient gérés par les anciennes communautés de communes et qui n'ont pas été reprises dans les compétences de la communauté d'Agglomération. Il s'agit des compétences, petite enfance, jeunesse, scolaire...

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à :

- 17 311 944 € en section de fonctionnement
- 6 980 172 € en section d'investissement

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	17 311 944,00	15 442 050,63
	+	+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 869 893,37
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		17 311 944,00	17 311 944,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 805 794,18	6 586 067,27
	+	+	+
REPORT	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	517 631,53	394 104,73
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 656 746,29	(si solde positif) 0,00
+		+	+
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 980 172,00	6 980 172,00

Pour ce budget, le résultat de fonctionnement reporté est excédentaire de 1 869 893,37 €, par contre le solde de la section d'investissement reporté est déficitaire de 656 746,29 €.

La répartition des excédents et déficits par pôle de proximité et compétence se fera lors d'une prochaine étape budgétaire.

D. L'équilibre des budgets annexes

Il convient de présenter l'impact des budgets annexes sur le budget principal. Le montant des subventions d'équilibre prévu au budget principal pour les budgets annexes est de 438 174.76 €.

BP			
Budget	intitulé	Subvention d'équilibre	Emprunt d'équilibre
02	Golf	3 248.20	
04	Activité commerciale tourisme	116 272.40	63 381.05
05	SPANC		2 163.00
06	Cinéma	159 772.32	305 000.00
07	Port Dielette	0.00	1 968 625.16
08	Developpement economique locations M4	111 109.11	820 797.01
13	Abattoir	48 374.73	219 220.81
	TOTAL:	438 174.76 €	3 379 187.03 €